

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui
Sont-ils appliqués ? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France	25.00
Pour les Ligueurs	20 00
Etranger	30.00
Pour les Ligueurs	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. Gobelins 25-32

Directeur : Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :

DRDTHOM-PARIS

Chèques postaux :

C/C 218.25, PARIS

SOMMAIRE

BARRONS LA ROUTE A LA GUERRE !

Un meeting de la Ligue

TROIS LIVRES

I. — Pages choisies de Ferdinand Buisson

C. BOUGLE

II. — La dictature du roi Alexandre

S. PRIBITCHÉVITCH

III. — Les relations internationales des industries de guerre

L. LAUNAY et J. SENNAC

LA LIGUE AU PROCÈS GUILBEAUX

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

298

INFORMATIONS FINANCIERES

BANQUE DE FRANCE

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque de France s'est tenue le 26 janvier sous la présidence de M. G. Moret, Gouverneur, qui a donné lecture, au nom du Conseil général, du compte rendu des opérations pour l'exercice 1932.

L'encaisse or s'est accrue, en un an, de 14 milliards 1/2.

La proportion de l'encaisse-or au total des engagements à vue, dont le minimum légal est de 35 %, est passée de 60,57 % à 77,85 %, bien que le montant de la circulation des billets soit demeuré relativement stable.

Les approvisionnements de devises étrangères détenus par la Banque ont été ramenés de 20 milliards et demi à un peu plus de 4 milliards.

Le portefeuille d'escompte a fléchi, au cours de l'exercice, de plus de 4 milliards. Il s'élevait, au dernier bilan de l'année, à 3 milliards et demi.

Les versements de l'Etat, au titre d'impôts généraux ou spéciaux et de redevances, ainsi qu'à la Caisse Autonome d'Amortissement, en exécution des conventions du 23 juin 1928 et du 7 décembre 1931, ont atteint, pour l'année, le total de 141 millions de francs.

Le dividende net de l'exercice 1932 a absorbé 36.500.000 fr. Il a été de 200 fr. par action, au lieu de 385 en 1931.

M. Georges Pascalis a présenté, en son nom et au nom du Collège de Censure, le rapport des Censeurs.

L'Assemblée a réélu Régents MM. William d'Eichthal, Jacques de Neufize et Robert Darblay. M. René Duchemin, industriel, a été élu Régent, en remplacement de M. René Lœderich, décédé.

M. Gaston Bassot, industriel, a été élu Censeur, en remplacement de M. Michel Machart, décédé.

**MAISON SPECIALE DES
LAISSÉS POUR COMPTES DES GRANDS
TAILLEURS**

RAKOVER, 4, Rue de Bellefond, PARIS-9^e

OCASIONS VÉRITABLEMENT INTÉRESSANTES
Conditions avantageuses aux Clients.

“ La Maison Antonin ESTABLET ”

à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (Vaucluse)

vous offre ses BONS VINS DE TABLE DES
COTES-DU-RHONE à des conditions avantageuses.

Prix et Echantillons sur demande

Agents acceptés toute Région.

La Banque des Coopératives de France

Société anonyme à capital variable

Siège Social : 31, rue de Provence, Paris (9^e)
est

L'ORGANISATION NATIONALE DE L'ÉPARGNE COOPÉRATIVE

102.000 Comptes - 333 millions de dépôts

11 AGENCES : à Paris, 31, rue de Provence ;
29, boulevard Bourdon ; 29, boulevard du Temple ;
à Bordeaux, Cambrai, Château-Thierry,
Douai, Limoges, Lyon, Nancy, Rouen,
plus de 2.300 caisses correspondantes.

Taux des Intérêts :

A vue (disponible immédiatement) 3,25 % — A un an, 4,75 %
A 2 ans, 5 % — A 5 ans, 5,25 % — Comptes avec carnet de chèques 4,75 %.

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

Pour tous renseignements écrire au Siège Social ou à l'une
des Agences.

CHAUSSURES FLEURY

HOMMES et DAMES

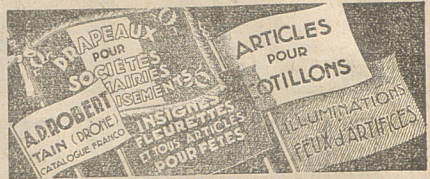
UNIQUE PRIX... 59 fr. 95

vendues partout 120 fr. Service spécial d'expédition pour la Province au même prix. DEMANDER CATALOGUE C, au Siège Social.

7, RUE BEAUREPAIRE, 7 - PARIS (10^e)

Succursales : « Aux Portiques d'Orléans » 28, av. d'Orléans, Paris

240, Rue de Courcelles, Paris-Levallois



CRAPOUILLOT

a terminé la publication de

HISTOIRE

DE LA

GUERRE

par JEAN GALTIER-BOISSIÈRE

Tome I : Origines et causes secrètes 12 fr.

Tome II : De Charleroi à Verdun 12 fr.

Tome III : De la Révolution russe à l'Armistice 12 fr.

L'OUVRAGE COMPLET
comportant 318 pages d'album,
et 300 illustrations. 36 fr.

CRAPOUILLOT

3, place de la Sorbonne, PARIS
(Chèque postal 417-26)

Liqueurs ! UN VRAI TAILLEUR...

n'exécutant que le beau vêtement SUR MESURES
AUX PRIX LES PLUS MODÉRÉS

LÉON, r. Bergère, 35 - Paris (9^e) Téléphone :
Provence 77-09

vous accordera désormais une remise spéciale de 10%
sur tous ses prix marqués et... à titre spécial,
pourrait exécuter à façon.

(Messieurs et Dames) 500 et 550 fr. SUR MESURES
Province et Colonies envoyer mesures précises

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Faites tous vos envois urgents par
COLIS EXPRESS

Transport par trains express ou rapides, livraison en gare
ou à domicile, même le dimanche.

Exemple : colis de 10 kilos de Paris (remis 30 minutes
avant le départ du train) :

Gare St-Lazare (cour du Havre), guichet d'enregistrement
des bagages : à Caen, 4 heures, 13 francs ; à Rouen, 2 h. 30,
13 francs.

Gare Montparnasse, guichet d'enregistrement des baga-
ges : à Brest, 8 heures, 21 francs ; à Niort, 7 heures, 16 fr.

Livraison à domicile par porteur spécial dans les deux
heures suivant l'arrivée.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous
aux gares du Réseau.

BARRONS LA ROUTE A LA GUERRE!

La situation s'aggrave en Extrême-Orient.

Stimulé par les DÉFAILLANCES DE LA SOCIÉTÉ
DES NATIONS, le Japon poursuit son agression
envahissante.

*Maître de la Mandchourie conquise, il menace à présent
Pékin et la Sibérie Russe.*

**Laisserons-nous la Guerre s'installer dans le
Monde ?**

Pour barrer la route à l'agression,
Pour imposer le respect des Pactes,
Pour garantir la Paix des Peuples,

Tous avec la Ligue des Droits de l'Homme

SALLE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

le 16 JANVIER, à 20 h. 30

Orateurs :

Victor BASCH

Président de la Ligue

ALBERT BAYET
Membre du Comité Central

MARIUS MOUTET
Député, Membre du Comité Central

S. GRUMBACH
Membre du Comité Central

ÉMILE KAHN
Secrétaire général

Paul LANGEVIN

Vice-Président

Devant la reprise de l'agression japonaise, le bombardement d'une ville extérieure à la Mandchourie, les menaces tendues vers Pékin et vers la Mongolie, la Ligue des Droits de l'Homme a organisé, le 16 janvier, aux Sociétés Savantes, un meeting de protestation.

Nous reproduisons ici l'affiche qui avait été apposée sur les murs de Paris et le résumé des discours prononcés.

UN MEETING DE LA LIGUE

La séance est ouverte, à 21 heures, sous la présidence de M. Victor BASCH, président de la Ligue des Droits de l'Homme.

M. Victor Basch

M. Victor BASCH expose l'objet de la réunion : la Ligue des Droits de l'Homme, prenant position en face du conflit sino-japonais, a résolu de protester contre la situation actuelle et de porter l'effort de ses protestations sur les trois points suivants :

1° Il est convenu de parler, à propos des événements d'Extrême-Orient, d'un « conflit localisé ». Or, en réalité, il s'agit bien d'une guerre, laquelle, dépassant de beaucoup le cadre qu'on lui assigne, puisqu'au fond, derrière la façade « localisée », gisent les rivalités européennes, risque de provoquer un conflit mondial. La Ligue des Droits de l'Homme doit dénoncer ce danger.

2° Derrière les arguments de droit prétendu, invoqués pour justifier cette guerre, apparaît la politique de rapine d'une grande nation, politique injuste et dangereuse que l'on ne saurait tolérer.

3° Enfin, devant cet état de choses inquiétant, les lenteurs injustifiables de la Société des Nations, ou plutôt des grandes Puissances qui la mènent.

Voilà les trois chefs de protestation que la Ligue des Droits de l'Homme met à l'étude et que vont développer et commenter tour à tour les orateurs.

* * *

L'explication du conflit sino-japonais peut se ramener à quelque chose de simple : l'énorme disproportion entre le chiffre de la population japonaise, très élevé, et l'étendue du pays, très restreinte, situation aggravée par la nature de ce pays, tout en îles difficiles à exploiter de façon suffisamment productive, quelle que soit la perfection des procédés employés. Un tel pays a besoin, pour vivre, d'un continent productif et tout naturellement il a jeté son dévolu sur le plus proche : la Chine.

M. BASCH rappelle alors brièvement l'histoire de cette lente emprise du pays surpeuplé sur la terre aux possibilités multiples, et montre par quelle ingénieuse suite de mouvements de « protection », le Japon est parvenu tout récemment à s'établir à la frontière de la Mandchourie et du Jehol, d'où il vise Pékin ; et avec Pékin, c'est la Chine entière qui doit échoir aux Japonais, lesquels préparent de longue date cette annexion. Conformément aux principes, édictés dès 1919, d'après lesquels « les supérieurs doivent gouverner les inférieurs » et le Japon « se préparer à être une Nation dominante », le Japon se donne le rôle de « dominer » l'Asie.

La Société des Nations ayant été saisie dès le 26 septembre 1931 (au moment de l'affaire de Moukden), le Conseil prenait le 30 septembre suivant une résolution qui prenait acte de la déclaration du Japon prétendant n'avoir « aucune visée territoriale sur la Chine » ; en conséquence, le Conseil demandait au Japon le retrait de ses troupes.

Le Japon s'inclina et, comme on le sait, ne s'exécuta pas, au contraire.

Mais, en réalité, la question est plus compliquée qu'elle n'apparaît, ainsi réduite à ses causes profondes : c'est que, pour expliquer et même justifier son action, le Japon excipe de raisons politiques, juridiques et surtout économiques assez complexes :

a) L'argument politique, c'est l'anarchie chinoise violente et persistante qu'une nation d'ordre se doit de réprimer. Le Japon s'est donné la tâche de sauver la Chine du banditisme dont elle est la proie et qui fait de ce centre asiatique, de ce foyer de 330 millions d'êtres sans lois et sans frein, un danger mondial. A ce titre, l'action du Japon en Chine doit, non seulement être tolérée, mais approuvée par les grandes Puissances.

b) L'argument juridique est en lui-même multiple. Il a d'abord une face historique : la Mandchourie, dit le Japon (car c'est d'elle qu'il s'agit présentement), n'est pas chinoise ; personne n'ignore que c'est la dynastie mandchoue qui a régné sur la Chine : par conséquent, ce n'est pas la Chine qui a des droits sur la Mandchourie, mais bien la Mandchourie qui en a sur la Chine.

Puis la Chine, en cédant en 1898 une partie de la Mandchourie à la Russie, a créé un précédent à l'établissement dans ce pays d'une puissance autre que la Chine. D'ailleurs, la Russie a, après sa défaite, cédé à bail cette province au Japon qui a, de ce fait, des droits juridiquement établis en Mandchourie, droits renforcés par la signature, par la Chine même, de l'acte dit des « 21 demandes » prolongeant de 25 à 95 ans le bail consenti par la Russie lors du traité de Portsmouth.

Autre aspect de l'argument juridique, le Japon invoque un « protocole » par lequel la Chine se serait engagée à ne pas établir de chemin de fer parallèle au chemin de fer japonais en Mandchourie (ce qui autoriserait le Japon à des représailles en cas de non observation du protocole).

Enfin et surtout, le Japon arguë que la Mandchourie n'appartient plus à la Chine depuis que le maréchal Tchang-So-Lin s'en est emparé pour se l'approprier.

Toutes ces raisons, dit le Japon, démontrent à l'évidence, et que la Mandchourie n'est pas vraiment une province chinoise, et que le Japon a des droits sur ce pays.

c) Reste, enfin, l'argument économique, le plus fort, qui est que la Mandchourie n'est prospère que par l'action du Japon — ce qui est exact — et que le Japon y possède des intérêts énormes (en particulier, le chemin de fer), dont il a bien le droit de surveiller la situation. Le Japon en tire que, en fait et économiquement, la Mandchourie doit lui revenir.

M. BASCH, très rapidement, met à néant ces arguments d'apparence pourtant solide :

Le désordre chinois, l'anarchie de la Chine, dit-il, sont réels ; mais ce n'est en aucun cas une raison pour que ses voisins les accroissent en envahissant une partie de son territoire. Et M. BASCH, rappelant avec à propos combien cette doctrine faussement charitable a bouleversé l'histoire de l'Europe

quand elle fut appliquée à la Pologne, résume sa pensée en une formule vigoureuse : « On n'a pas le droit de dépouiller son voisin sous prétexte qu'il a des difficultés. »

L'argument juridique ne tient pas davantage. L'enquête que la Société des Nations a fait faire à ce sujet et qui a été menée de là façon la plus consciencieuse et la plus objective, dit M. BASCH, prouve que la Mandchourie, annexée par Tchang-So-Lin, n'a pas, de ce fait, déclaré son indépendance — ce n'est qu'une province, qu'un seigneur — et un seigneur chinois — s'est appropriée, et conclut « qu'à travers toutes les guerres et périodes d'indépendance, la Mandchourie est restée partie intégrante de la Chine ».

En résumé, deux faits décisifs : l'un, que la Mandchourie, sur une population de 30 millions, compte 28 millions de Chinois contre 230.000 Japonais.

L'autre, que le Japon, au lieu de soumettre ses griefs à la Société des Nations ou à la Cour Suprême de La Haye, a ouvertement violé le Pacte et s'est cyniquement moqué de la Société dont il est membre et au Conseil de laquelle il participe.

En s'emparant de cette province chinoise, il a donc commis un crime et la carence de la Société des Nations devant cet état de choses est injustifiable.

La désobéissance du Japon devrait déclencher immédiatement l'application de la sanction prévue par le Pacte de la Société des Nations, qui est double, puisqu'elle est à la fois diplomatique (expulsion du Conseil de la Société des Nations) et économique (boycottage).

Cependant, on ne l'a pas fait pour deux raisons : sans doute, parce que les intérêts divers des puissances d'argent s'y opposent et parce que l'on craint que le Japon offensé ne quitte la Société des Nations — laquelle doit être par définition universelle — et que, n'étant plus retenu par ce lien moral (sa qualité de membre de la Société des Nations), il n'hésite plus à se jeter sur la Chine.

M. BASCH ne croit pas à la réalité de ce danger, car il y a tout lieu de penser que le Japon ne tient nullement à rompre avec les grandes Puissances. Et puis, même si cela était, il n'y a tout de même pas lieu d'hésiter : le Japon étant l'agresseur mérité d'être puni et cela autant pour la Justice que pour la sauvegarde de la Paix, attachée à l'autorité de la Société des Nations, et M. BASCH termine en proclamant que : « Mieux vaut une Société des Nations mutilée qu'une Société des Nations déshonorée. »

M. Paul Langevin

Prenant alors la parole, M. LANGEVIN affirme que le problème posé est celui de la solidarité des nations du monde et, à ce propos, il analyse la part de responsabilité de l'Europe et spécialement de la France dans les événements passés et présents de l'histoire sino-japonaise.

Dans le passé : d'abord, le Japon n'a pris son essor et ne s'est mis à imiter les puissances occidentales que du jour où ces puissances l'ont forcé à les admettre chez lui et y ont introduit leurs mœurs et

leurs aspirations. Jusqu'alors, la Chine et le Japon n'étaient pas ennemis. Le Japon, à l'instar des grandes puissances, s'est militarisé à outrance et, prenant conscience de sa force, imitant leur politique d'expansion, s'est mis à coloniser en commençant tout naturellement par la Chine, la plus proche. Cela a débuté en 1871, au lendemain de la révolution de mœurs qui « occidentalisa » le Japon, et depuis lors, sans défaillance, avec ténacité, fermeté, brutalité parfois et souvent hypocrisie, le Japon a poursuivi cette politique qui devait aboutir à l'éclat récent. Le conflit actuel a donc une origine lointaine à laquelle nous ne sommes pas complètement étrangers. Cela seul suffirait à nous obliger à nous y intéresser, s'il n'y avait pas, par ailleurs, des raisons plus directes de l'intervention des puissances occidentales dans cette affaire extrême-orientale, si pleine de dangers pour la paix du monde.

Si le conflit est ainsi expliqué, il n'en résulte pas qu'il soit justifié. Le Japon s'y est essayé.

M. LANGEVIN cite à ce propos la thèse de doctorat que M. Matsudaira soutint naguère à la Faculté de Paris et dans laquelle le futur ministre nippon affirmait que la Chine n'était pas encore civilisée et que le droit commun ne s'y appliquait pas. (C'est exactement la doctrine que les Puissances colonisatrices appliquent aux pays colonisés et que nous avons, il n'y a pas si longtemps, mise en œuvre au Maroc.)

Mais, dans le cas du Japon, il y a une aggravation provenant de la signature, par les intéressés, du Pacte de la Société des Nations qui condamne ces agressions. Plutôt que de renier sa politique, le Japon a renié sa signature.

M. LANGEVIN reprend alors en détail l'histoire de cette lente, mais sûre conquête, et montre que, depuis longtemps, les grandes Puissances s'en sont émues, mais que, si elles ont parfois tenté d'enrayer le conflit, elles s'en sont aussi souvent servi pour obtenir, en échange de leur complaisance ou même de leur appui, des avantages particuliers en Chine.

C'est ainsi que la Russie, l'Allemagne et la France, qui se sont opposées à l'application du traité de Shimonosaki (établissant les droits du Japon sur la Mandchourie), ont obtenu pour prix de leurs services des droits d'établissement, la Russie à Port-Arthur, l'Allemagne à Tsin-Tao. Pour prix de sa neutralité, l'Angleterre a eu Wei-hai-Wei. La France, qui n'obtint rien alors, traita en 1907 avec le Japon. C'est la convention des zones d'influence : le Japon, en Mandchourie et en Mongolie ; la France, dans les provinces chinoises limitrophes du Tonkin (Yunnan, Kouang-Si et Kouang-Tung).

Pendant la guerre, le jeu a continué. Le Japon a réussi à s'opposer à la neutralité du territoire chinois. Il en a profité pour s'emparer des concessions allemandes et pour imposer sa volonté à la Chine, alors en pleine révolution, et lui faire accepter la plupart des fameuses « 21 demandes » (27 mai 1915), qui tendaient à mettre la Chine sous la domination morale et, pour certaines provinces, sous

la domination effective du Japon. Celui-ci s'est ensuite employé, par des conventions secrètes, à faire reconnaître aux alliés, et plus tard aux Etats-Unis, ses droits sur les provinces chinoises. Ces droits ont été sanctionnés par le traité de Versailles que la Chine refusa de signer.

En 1922, pourtant, le Congrès de Washington parvint à faire rendre à la Chine quelques territoires (notamment le Chan-tung).

Le Japon, humilié, attend son heure. Après avoir essayé de voies détournées (tentatives pour circonvenir Tchang-So-Lin, puis son fils, qui se montrent tous deux récalcitrants), il se décide pour la manière forte et un attentat, probablement machiné par les Japonais eux-mêmes contre le chemin de fer mandchourien, déclenche le conflit actuel (1).

La Chine fait appel à la Société des Nations qui s'est montrée impuissante jusqu'ici.

La Chine a essayé de se défendre seule : boycottage du marché japonais — mesure qui, à l'usage, s'est révélée très efficace, mais qui a entraîné, à titre de représailles du Japon qu'elle atteignait profondément, le bombardement de Changhaï. M. LANGEVIN s'y trouvait à ce moment, faisant partie de la mission envoyée par la Société des Nations pour étudier la situation de l'instruction publique en Chine et c'est un avis de témoin oculaire qu'il donne : l'agression, pour lui, ne fait pas de doute; elle n'était absolument pas justifiée. La Société des Nations devait intervenir et se déshonore en ne le faisant pas. La Chine, par sa belle défense, et parce qu'elle s'est montrée, elle aussi, capable de nuire, s'est attiré l'estime des Puissances, ce qui lui a valu l'entremise de leur influence diplomatique pour contraindre le Japon à quitter Changhaï. Mais ce n'est pas suffisant, puisque le Japon occupe la Mandchourie contre le vœu de l'immense majorité des habitants et qu'il continue la guerre.

Si la Société des Nations n'agit pas, c'est évidemment parce qu'elle a ses raisons. Quelles sont-elles ?

D'abord des scrupules : les motifs d'ordre économique invoqués par le Japon sont ceux que les grandes Puissances invoquent elles-mêmes pour coloniser; elles sont donc mal placées pour les critiquer.

Puis, il y a des craintes : crainte que le Japon ne quitte la Société des Nations, crainte surtout de représailles : la France s'inquiète d'une action anti-française éventuelle en Indochine.

Il y a aussi l'influence, à peine occulte et très considérable, de la presse, stipendiée à la fois par le Japon et par les puissances d'argent intéressées à la guerre de multiples façons. Enfin, il y a les ententes plus ou moins officieuses des Puissances avec le Japon. Mais les conséquences de cet état de

(1) Voir à ce sujet la brochure éditée par le groupement français pour la Société des Nations, 3, rue Legoff, et *À qui la Mandchourie*, commentaire du rapport Lytton, par Robert Lévy, secrétaire du Comité d'étude des problèmes du Pacifique, chez Pedone, rue Soufflot.

choses peuvent être graves. Il est également à craindre :

— Ou que le Japon conquière la Chine et la militarise à son usage; et que n'y aurait-il pas lieu de redouter d'une pareille force mise au service de l'impérialisme japonais ?

— Ou que la Chine se débarrasse du Japon — mais alors elle aura compris que la raison reste à la force et ne l'oubliera sans doute plus; elle se sera alliée à la Russie, seul recours possible devant la carence de la Société des Nations — et le péril de guerre subsiste là aussi.

M. LANGEVIN souhaite que la Société des Nations comprenne à temps le danger, entérine les conclusions du rapport Lytton et ait recours au seul moyen pratique et sûrement efficace à employer : les sanctions économiques. Il faut agir, et agir sans tarder. « Si nous n'avons pas ce courage, répète M. LANGEVIN, nous paierons cher notre lâcheté. »

M. Albert Bayet

Pour M. Albert BAYET, il est clair que le Japon a attaqué la Chine et même sans engagement, nous aurions le devoir de venir en aide à la Chine.

Mais de plus, remarque M. BAYET, nous y sommes obligés par un pacte signé par le Japon lui-même, de sorte qu'en n'agissant pas l'Europe est, tout comme le Japon, en état de forfaiture contre ce pacte. Le Pacte dont il s'agit, c'est le Pacte de la Société des Nations qui, s'il n'est pas parfait, est, au moins en ce cas suffisant, puisque son article 12 prévoit expressément une procédure d'arbitrage pour les nations en conflit: « Même si le Japon, qui a tort, avait raison, — dit M. BAYET, — il serait en contradiction avec le pacte en ne soumettant pas son différend à l'arbitrage d'une Cour ou du Conseil de la Société des Nations. »

De plus, l'article 16 oblige les Puissances signataires à rompre toutes relations avec l'Etat qui a contrevenu au Pacte, et à se prêter un mutuel appui en cas d'agression.

Avant toutes choses, nous devons appliquer ce Pacte.

La politique française qui semble si souvent dominée par le principe de l'intangibilité des traités se contredit en n'appliquant pas ceux dont elle proclame la pérennité.

Responsables de cette forfaiture, nous en serions de plus les victimes : la guerre, même très lointaine, se rapproche vite, car « de toute éternité la guerre a appelé la guerre ». Après l'avoir tolérée en Orient, nous ne pourrions pas l'empêcher en Europe, et nous l'aurons nous-mêmes autorisée en permettant qu'elle dure ailleurs.

Pourquoi cette coupable tolérance ? Parce que l'opinion qui devrait condamner est veule, parce qu'elle se laisse endormir par des préoccupations de politique intérieure qui, quelle que soit leur importance, n'en ont pas plus que la guerre sino-japonaise. Parce que l'argent du Japon et celui des munitionnaires arrivent à prouver que la guerre en Extrême-Orient « n'est pas si mauvaise pour lutter contre le chômage ! » ; parce que de grands

intérêts égoïstes s'efforcent avec succès à dissimuler le danger qui s'accroît de jour en jour.

Il faut, dit M. BAYET, que le peuple s'en mêle et alors, les Gouvernements s'inclineront. Si le peuple ne s'en mêle pas, « si nous ne nous sommes pas à temps réveillés dans le droit, demain peut-être nous nous réveillerons dans la guerre ».

M. Grumbach

Si la Société des Nations, dit M. GRUMBACH, n'a jusqu'à aujourd'hui pas rempli son devoir pour défendre le Pacte contre le Japon qui l'a violé, c'est évidemment à la suite de l'attitude prise par plusieurs grandes puissances qui ne paraissent pas encore avoir compris que la défense de la Chine est devenue en l'occurrence le symbole pour la défense de la Paix tout court.

Sans vouloir examiner aujourd'hui de plus près les responsabilités qui incombent à d'autres grandes puissances dans cette affaire, dit M. GRUMBACH, on va se borner à analyser les responsabilités qui pèsent sur notre propre pays.

Parmi toutes les grandes puissances du Monde, il n'y en a pas une seule dont l'intérêt immédiat est aussi directement lié au respect scrupuleux du Pacte, à la défense de ses principes fondamentaux que la France. C'est elle qui, depuis des années, défend à Genève la thèse de l'assistance mutuelle; c'est elle qui insiste sur la nécessité de définir l'agresseur et de mobiliser toutes les forces du monde contre l'Etat qui se serait rendu coupable d'une agression.

La situation en Asie est suffisamment claire, les responsabilités écrasantes qui incombent au Japon sont suffisamment établies pour que la France n'ait pas le droit d'hésiter une minute. Nous l'avons dit et M. GRUMBACH personnellement l'a proclamé à la tribune de la Chambre en septembre 1931 lorsque le Japon a commencé ses opérations militaires en Mandchourie. Aujourd'hui, nous avons le droit de demander quelles sont les instructions que le Gouvernement de gauche va donner à ses représentants à Genève pour le débat sur le conflit sino-japonais.

Il y a quelques jours, à la Chambre, M. de Tastes a eu le courage de défendre l'action de l'état-major japonais, l'occupation militaire de la Mandchourie, les principes de l'ordre qu'incarne à ses yeux le Japon, contre la Chine, incarnation du désordre. M. de Tastes paraît avoir oublié qu'il justifierait ainsi, quoiqu'avec un certain retard, la thèse de l'ancien grand état-major de Guillaume II.

M. de Tastes a cru trouver un argument dans le rappel du traité franco-japonais de 1907. En réalité, si M. de Tastes avait su lire ce traité ou avait su le comprendre, il aurait pu se rendre compte qu'il ne justifierait en rien une attitude en faveur du Japon. Ne lit-on pas dans la première phrase de ce traité : « Les Gouvernements de la France et du Japon étant d'accord pour respecter l'indépendance et l'intégrité de la Chine, etc., etc... », et aussi, ce qui est encore plus intéressant pour juger de la situation actuelle : « en vue de maintenir la situation respective et les droits ter-

ritoriaux des deux parties contractantes sur le continent de l'Asie ».

Qui oserait affirmer que l'indépendance et l'intégrité de la Chine après l'occupation militaire de la Mandchourie se trouvent respectées par le Japon ? Et qui, surtout, méconnaîtrait le changement qui s'est accompli dans la « situation respective et les droits territoriaux des deux parties contractantes sur le continent d'Asie » par l'installation politique et militaire du Japon dans la Mandchourie, arrachée à la souveraineté chinoise.

M. GRUMBACH ajoute que, si par hasard le traité de 1907 avait contenu d'autres dispositions, elles auraient été automatiquement caduques, en vertu de cette disposition du Pacte de la Société des Nations qui annule tous les traités conclus avant le Pacte et qui ne seraient pas compatibles avec les engagements qu'ont pris les signataires de ce Pacte.

Le Japon, ayant violé le Pacte, doit être l'objet des mesures qu'il prévoit pour un cas pareil et ce n'est pas vouloir s'opposer aux intérêts du peuple japonais, lui-même soumis actuellement à la tyrannie d'une caste militariste et impérialiste, que de demander à la Société des Nations et aux grandes puissances qui y jouent le rôle principal, de prendre les décisions aptes à sauver et l'autorité de la Société des Nations et la paix du monde. Si, demain, des mesures économiques et financières étaient prises, isolant le Japon, lui enlevant tout concours des autres pays, mettant fin à tout envoi de munitions, d'armes ou d'argent à Tokio, la raison reprendrait rapidement le dessus et le conflit entre le Japon et la Chine qui, pour sauver la paix en Asie, doivent collaborer ensemble, trouverait bientôt sa solution.

En ce qui concerne la France, même si elle doit courir le risque de se trouver seule parmi les grandes puissances, encore est-il de son devoir de prendre à Genève la direction d'une politique entièrement conforme au Pacte. Elle défendrait ainsi, avec les intérêts généraux de la paix, sa propre thèse sur l'organisation future de la paix mondiale.

M. André Voirin

M. ANDRÉ VOIRIN intervient alors pour exposer les raisons profondes de l'anarchie chinoise. Il est allé en Chine au moment des grands troubles, a procédé à une enquête étendue et a acquis la conviction (d'ailleurs unanimement partagée par les esprits les moins prévenus) que le désordre est voulu par certaines Puissances qui craignent que la Chine, unie, ne devienne trop grande et qui, dès qu'apparaît un dictateur possible, lui suscitent un rival. Plus proche que les autres, le Japon l'a emporté en intervenant avec force et ouvertement — les Puissances responsables sont celles qui ont laissé s'opérer de louches manœuvres en s'opposant à l'unité de la Chine et se sont fait « duper » par le Japon. Il faut, dit M. VOIRIN, que le peuple sache cela, et que le danger est grand de voir le Japon uni à la Chine par la conquête, tous deux militarisés, menacer le monde. Contre ce danger, le seul

remède, c'est l'application du Pacte et des sanctions économiques qu'il prévoit.

Des contradicteurs interviennent, soit pour critiquer la doctrine de la Ligue, soit pour lui reprocher son attitude en face des Comités d'action, soit pour l'accuser de complaisance à l'égard du gouvernement Paul-Boncour.

M. Emile Kahn

M. EMILE KAHN réplique en rappelant les déclarations de M. Paul-Boncour à la Chambre : pour la première fois depuis le début du conflit, un président du Conseil français s'est dégagé du traité de 1907, et a osé déclarer que la délégation française à Genève ne tiendrait compte que du Pacte. « Nous l'attendons à l'œuvre. »

Répondant ensuite à certaines allégations sur l'attitude de la Russie, menacée par l'agression japonaise, M. KAHN invoque la déclaration du délégué japonais à Genève, M. Matsuoka :

« Le cœur japonais résiste à toute menace et à toute critique injustifiée, mais il est faible devant les actes de bienveillance, de compréhension et de sympathie. Prenons un exemple tiré de nos relations avec l'U. R. S. S. Il y a 6 mois, il aurait été impossible d'imaginer qu'un journal ou un individu quelconque au Japon ose préconiser la signature d'un traité de non-agression entre les deux pays. Or, que voyons-nous à l'heure actuelle ?... Avant de quitter Tokio, j'ai constaté que l'un des quotidiens les plus importants du Japon incitait la population à examiner sérieusement la question de la conclusion d'un pacte de non-agression et, quelques jours seulement après mon arrivée à Genève, la plupart de nos journaux ont repris la question et se sont prononcés en faveur d'un tel pacte : c'est là un changement rapide et radical de l'opinion publique du Japon. Quelle en est la raison ? La réponse est très simple : La Russie des Soviets a compris la question de la Mandchourie. Elle a compris notre situation et notre action et s'est abstenue de toute immixtion dans les affaires de la Mandchourie. Il y a plus : tout récemment, la Russie des Soviets a fait tous ses efforts pour sauver, dans la Mandchourie et ailleurs, le long de la frontière du Mandchoukwo, les Japonais qui étaient détenus comme otages par un général chinois. Cet acte de bienveillance a touché le cœur du Japon ; ce qui explique ce changement important du sentiment national envers la Russie des Soviets. »

« Cette situation ne pourrait-elle constituer une indication utile pour la Société des Nations ? Tant qu'on donnera au peuple chinois l'espoir non fondé

« que des étrangers lui viendront en aide, aucune paix réelle ne sera possible en Extrême-Orient. C'est ce que comprend le Gouvernement des Soviets ; en outre, il se rend compte des motifs qui animent le Japon dans la question de Mandchourie... »

Revenant au problème qui fait le fond du débat, M. KAHN constate l'accord des orateurs sur les points essentiels :

Unanimité pour constater le fait de l'agression japonaise ;

Unanimité pour dénoncer les défaillances de la Société des Nations ;

Unanimité pour attribuer ces défaillances, non au principe de la Société des Nations, qui reste bon, ni au Pacte, manifestement applicable, mais à la mauvaise volonté des gouvernements se dérobaient à l'application du Pacte ;

Unanimité, enfin, pour mesurer le danger de ces défaillances : c'est notre paix à tous qui s'en trouve compromise.

En conclusion, c'est à nous tous qu'il appartient, non seulement de protester, mais d'agir : agir sur les gouvernements pour redresser leur politique ; — agir sur l'opinion pour la réveiller et la stimuler.

A cet effet, au nom du Bureau de la Ligue, M. KAHN soumet à l'assemblée l'ordre du jour suivant :

« Les citoyens réunis aux Sociétés Savantes le 16 janvier 1933, sur l'invitation de la Ligue des Droits de l'Homme, »

« Après avoir entendu les citoyens Victor Basch, Paul Langevin, Albert Bayet, S. Grumbach et Emile Kahn, »

« Protestent à la fois contre l'agression continue des Japonais en Chine, et contre les trop longues défaillances de la Société des Nations ; »

« Demandent au Gouvernement français, respectueux des pactes internationaux, de proposer dès à présent à la Société des Nations de proclamer publiquement, suivant les termes du rapport Lytton, la responsabilité initiale du Japon dans le conflit, de mettre le Japon en demeure de renoncer à toute opération militaire et à toute occupation de territoire, à défaut de quoi la Société des Nations devra mettre en œuvre contre l'agresseur les sanctions juridiques et économiques prévues par l'article 16 du Pacte. »

Mis aux voix par M. Langevin, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des votants.

CONGRÈS DE 1932

Nous prions nos lecteurs de ne pas tenir compte de l'annonce publiée par erreur dans notre précédent numéro, page 64. Les prix de revient et de vente du compte rendu sténographique et la réduction consentie aux souscripteurs n'ont pas encore été arrêtés par le Bureau.

Néanmoins, en raison de l'annonce que nous avons insérée, les souscriptions reçues jusqu'au 10 février sont acceptées au prix de 8 francs.

TOUS LES LIGUEURS

doivent lire et faire lire autour d'eux le

LIVRE D'OR des Droits de l'Homme Hommage à Ferdinand Buisson

Un vol. in-4° de 80 pages avec un portrait
par FOUGERAT
Prix : 6 francs

En vente au siège de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent,
Paris 14° (C. C. 218-25 Paris).

LIBRES OPINIONS*

TROIS LIVRES

I. — Pages choisies de Ferdinand Buisson

Par C. BOUGLE

La Librairie Félix Alcan vient de publier sous ce titre : Un moraliste laïque, Ferdinand Buisson, des pages choisies de notre ancien président, précédées d'une introduction de M. C. BOUGLE, ancien vice-président de la Ligue, membre honoraire du Comité Central, et d'un avant-propos de M. EDOUARD HERRIOT (1).

Nous sommes heureux de reproduire ici, avec une partie de l'introduction de M. BOUGLE, quelques pages de Ferdinand Buisson, extraites des leçons de morale.

INTRODUCTION

Parlant du testament de Sébastien Castellion, l'apôtre protestant de la tolérance, qu'il a étudié avec amour, Ferdinand Buisson écrit : « Jusque dans ce dernier acte de sa vie intime, on retrouve l'homme qui n'a pas l'habitude de donner carrière à son moi, qui s'interdit même comme une faiblesse toute parole inutile, toute effusion, toute complaisance à se mettre en scène... »

Ces paroles pourraient s'appliquer à Buisson lui-même. Il fut le plus modeste des hommes. Il ne demandait qu'à se laisser oublier. Il eût voulu, semblait-il, que tout le monde fit abstraction, comme il faisait, de sa personne. Il restait pourtant l'un de ceux qui auront exercé chez nous, entre les deux guerres, la plus profonde influence. Et l'on ne pourra pas écrire l'histoire de la III^e République sans prêter attention aux diverses activités qu'il a menées, comme à la doctrine par laquelle il les a justifiées. Il n'a pas seulement contribué à mettre au point l'institution caractéristique de la France contemporaine, l'école laïque, véritable centre moral de notre régime démocratique, il a façonné, par l'exemple qu'il a donné, par les principes qu'il a laissés, une foule de consciences, et d'abord ces maîtres d'école qui ont à leur tour formé tout un peuple républicain. S'il n'a jamais lui-même été au pouvoir, il a inspiré et aidé de plus d'une façon ceux qui en avaient l'honneur. Chacun sait en particulier, quel collaborateur attentif, quel conseiller avisé il fut pour Jules Ferry, au moment de la préparation des lois constitutives de l'école publique, et que la fonction de directeur de l'enseignement primaire, conservée par lui pendant plus de vingt ans, lui a permis de prendre une série de mesures indispensables à leur application. Plus

tard, député à son tour, il eut l'occasion, comme président de la Commission d'enseignement et de la Commission de prévoyance sociale, de préparer et de faire adopter un certain nombre de projets de lois intéressant non seulement les rapports de l'Eglise et de l'Etat, ou l'éducation des enfants du peuple, mais les conditions de vie matérielle des travailleurs. Il se montrait d'ailleurs, à toutes les époques de sa vie, préoccupé d'amener de l'eau au moulin des réformes qu'il préconisait, de les expliquer à l'opinion, de les placer sous le patronage des masses. Et c'est pourquoi, qu'il fût administrateur ou parlementaire, il demeura toujours le « militant », le propagandiste par excellence. Il accepta de présider, non seulement le Comité exécutif du Parti républicain radical et radical-socialiste, mais encore deux des plus grandes ligues qui invitent les Français à faire œuvre d'esprit critique en même temps que d'esprit civique, la Ligue de l'Enseignement et la Ligue des Droits de l'Homme. Dans ces ligues, il rencontrait surtout des militants attachés aux partis de gauche, faisant taire pour un instant leurs querelles de frontières. Et il ne manquait pas d'insister sur ce qui doit les unir, radicaux ou socialistes, s'ils veulent vraiment que les Droits de l'Homme, cessant d'être des formules abstraites, offrent à tous les citoyens, dans la réalité sociale, d'égales garanties de libre développement.

Que cet idéal impliquât d'ailleurs l'organisation de la paix entre les nations, Ferdinand Buisson ne l'avait jamais oublié : après la guerre il reprit avec plus d'énergie que jamais ce thème cher à sa jeunesse. Et les associations pour la paix par le droit reçurent de lui les encouragements les plus ardents. Ainsi se liait le faisceau ; et les trois idées que tant de républicains s'efforcent de faire vivre ensemble dans leur âme — l'idée laïque, l'idée socialiste, l'idée pacifiste — trouvaient en Ferdinand Buisson le plus convaincu des patrons, capable non seulement d'en déduire avec autorité les conséquences logiques, mais d'en appeler aux raisons de doctrine qui les justifient : derrière l'homme d'action organisateur se reconnaissait toujours, disions-nous, un propagandiste ; derrière le propagandiste, un philosophe.

C. BOUGLE.

LA MORALE DE F. BUISSON

L'entraide et la coopération

...Vous entendrez souvent dire : les animaux se font une guerre acharnée, ils se mangent les uns les autres. Faites-y attention : il n'existe qu'un

*Les articles insérés sous la rubrique « Libres Opinions » sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. — N. D. L. R.

(1) En vente aux bureaux de la Ligue, l'exemplaire : 12 francs.

très petit nombre d'espèces qui aient cet instinct de destruction : ce sont les félins et quelques carnassiers : le lion, le tigre, la hyène, le loup. Encore ne détruisent-ils jamais leurs pareils. Ne croyez donc pas que la « lutte pour la vie » soit la loi du monde. L'immense majorité des animaux vit par l'*entraide* et par la défense mutuelle.

N'avez-vous jamais vu dans la campagne, en été, apparaître dans le ciel bleu, comme une grosse tache noire, un milan, un émouchet, un épervier ou quelque autre oiseau de proie cherchant à fondre sur de petits animaux ? Tout à coup, on entend des cris d'oiseaux, comme des appels. Ce sont les hirondelles qui se rassemblent de toutes parts et qui se mettent à voler avec grand bruit tout autour de l'ennemi qu'elles menacent de leurs becs. L'ennemi est beaucoup plus gros, plus fort, mieux armé que chacune d'elles. Il ne ferait qu'une bouchée d'une d'entre elles, si elle était seule. Mais toutes, ainsi groupées pour l'attaque, resserrant le cercle dans lequel elles l'enferment, volant tout autour de lui et au-dessus de lui, l'attaquant au lieu de fuir, finissent par lui faire peur, l'étourdir, l'affoler, si bien qu'au bout de quelques instants, c'est lui qui s'enfuit vers le bois prochain. Et les hirondelles triomphantes continuent à tourner dans l'air, faisant entendre de véritables cris de joie.

Il y a des exemples de cette *entraide* mutuelle même dans le monde des insectes. Qui me les citera ? — Les fourmis ? Oui. Les abeilles ? Oui.

Une fourmilière ou une ruche, c'est comme une cité très compliquée, très minutieusement ordonnée, où chacun a sa tâche, sa fonction, sa part de travail. Et c'est seulement à l'état d'association que ces toutes petites bestioles amassent de quoi se nourrir pendant les longs mois d'hiver.

Et les migrations des oiseaux ? Vous savez ce qu'on appelle de ce nom ? Songez à ces énormes voyages, non seulement des hirondelles, mais de tant d'autres espèces de petits oiseaux, qui à l'approche de l'hiver, s'en vont chercher asile dans des pays chauds, de l'autre côté de la Méditerranée; cela leur serait-il possible si tous ensemble ne commençaient pas par se préparer, s'exercer pour exécuter ce grand vol en masse, où pas un ne devra se séparer de la famille, car s'il reste seul en arrière, il est perdu ?

Dans les pays où vivent encore à l'état sauvage des chevaux, des bisons, des ânes, des chevreuils, des rennes, des antilopes, c'est par troupeaux qu'ils vivent, se déplaçant pour aller chercher pâture, se groupant pour tenir tête à l'ennemi.

Les voyageurs ont souvent raconté que, dans les régions où pullulent encore les singes, on les voit former de véritables tribus qui savent surveiller l'ennemi, se prévenir du danger, se transmettre un signal d'alarme, se grouper instantanément ou pour le combattre, ou pour le fuir. On a vu souvent toute une bande de ces petits êtres prêter secours à l'un d'entre eux blessé, s'ingénier bravement à le sauver, lui porter de la nourriture et braver tous les dangers plutôt que de l'abandonner.

Je ne vous parle pas des castors, qui ont mal

heureusement presque disparu de nos pays : tous ceux qui ont observé leurs mœurs ont donné les détails les plus intéressants sur la construction de leurs huttes en argile battue, entremêlées de roseaux, rangées sur les bords des lacs et des rivières, et protégées par des digues, bien tapissées en hiver. C'est un des plus beaux exemples de la sociabilité animale : il y règne une harmonie surprenante.

Mais combien plus belle encore est l'organisation de la société humaine ! Ce qui en est la loi, c'est ce qu'on a nommé la *coopération*.

Coopérer, c'est travailler tous ensemble à ce qui serait impossible à chacun agissant isolément. Ecoutez une belle allégorie, et tâchez de comprendre :

« Un homme voyageait dans la montagne, et il arriva en un lieu où un gros rocher, ayant roulé sur le chemin, le remplissait tout entier, et hors du chemin, il n'y avait point d'autre issue, point de passage ni à gauche, ni à droite.

« Or, cet homme, voyant qu'il ne pouvait continuer son voyage à cause du rocher, essaya de le mouvoir pour se faire un passage. Et il se fatigua beaucoup à ce travail, et tous ses efforts furent vains.

« Ce que voyant, il s'assit, plein de tristesse, et dit : Que sera-ce de moi lorsque la nuit viendra et me surprendra dans cette solitude, sans nourriture, sans abri, sans aucune défense, à l'heure où les bêtes féroces sortent pour chercher leur proie ?

« Et, comme il était absorbé dans cette pensée, un autre voyageur survint. Et celui-ci, ayant fait ce qu'avait fait le premier et s'étant trouvé aussi impuissant à remuer le rocher, s'assit en silence et baissa la tête.

« Et, après celui-ci, il en vint plusieurs autres, et aucun ne put mouvoir le rocher, et leur crainte à tous était grande.

« Enfin, l'un d'eux dit aux autres : « Mes frères, prions notre Père qui est dans les cieux ! Peut-être qu'il aura pitié de nous dans cette détresse. »

« Et quand ils eurent prié, celui qui avait dit : « Prions ! » dit encore : « Mes frères, ce qu'aucun de nous n'a pu faire seul, qui sait si nous ne le ferons pas tous ensemble ? »

« Et ils se levèrent, et tous ensemble ils poussèrent le rocher : le rocher céda, ils poursuivirent leur route en paix.

« Le voyageur, c'est l'homme. Le voyage, c'est la vie. Le rocher, ce sont les misères qu'il rencontre à chaque pas sur sa route... » (LAMENNAIS.)

Voilà une belle image de ce qu'est la société des hommes. Et elle montre bien qu'il faut à cette société plus que la justice. Croyez-vous qu'il suffirait que les gens s'abstiennent de tuer, de voler, de brutaliser les faibles ? Vous dites que non. Mais que faut-il faire ?

Il faut que tous travaillent au bien commun. L'homme n'est pas fait pour vivre seul, il ne vit qu'avec d'autres hommes. Il doit joindre son travail au leur.

De là cette belle devise : « *Tous pour un, un pour tous.* »

Vous connaissez peut-être des sociétés dites coopératives. Je ne vous en dis qu'un mot aujourd'hui. C'est, en petit, une application de cette grande idée : tous les hommes sont intéressés à faire prospérer l'humanité, et l'humanité ne prospère que par la bonne volonté de tous.

Vive la France !

Connaissez-vous un pays où la nature et l'histoire ont, depuis de longs siècles, réuni la plus grande diversité de climats et de races, de productions et de travaux ?

Est-ce une contrée du Nord, ou une terre du Midi ? Ni l'un, ni l'autre, ou plutôt l'un et l'autre. Ni pays continental, ni pays maritime : baigné de trois mers il fait corps avec le continent. Ni pays de montagnes, ni pays de plaines ; mais il a les plus hautes montagnes et les plus vastes plaines.

Est-ce la demeure d'une seule race ? Non. La race primitive avait reçu l'empreinte de la grande civilisation romaine. Puis, quand l'empire romain s'écroula, elle eut sa part de l'invasion des peuples nouveaux venus du Nord et de l'Est, et tous finirent par se fondre dans la masse commune.

Connaissez-vous un pays qui a été le premier, en Europe, à faire son unité nationale après des siècles de guerre contre l'étranger, et de guerres civiles plus terribles encore ?

Connaissez-vous un pays qui, ayant, comme tous les autres, traversé une longue période d'anarchie, puis subi le pouvoir absolu d'une monarchie sans contre-poids, finit par proclamer les *droits de l'homme* et la *souveraineté de la nation* ?

Vous m'interrompez... vous ne pouvez plus contenir votre impatience. Oui, vous l'avez reconvenue, votre France, et je ne veux pas vous empêcher de le crier de tout votre cœur.

Mais maintenant, continuons. Regardons-y de plus près.

Qu'est-ce qu'elle enseigne, cette France, à tous ses enfants ?

Leur dit-elle : « Je suis la France, et il faut que le monde se courbe devant moi. Je suis la France, et je prétends être au-dessus de tout. Ma puissance, ma grandeur, ma richesse, ma force me donnent le droit d'imposer ma volonté aux autres. Ils n'ont qu'à obéir, et je n'ai qu'à commander ? »

Vous dit-elle : « Je suis votre patrie, aimez-moi et écrasez toutes les autres patries, si elles prétendent, elles aussi, être aimées par leurs enfants ? » — Non, la France ne dit pas cela.

La France, de tout temps, même aux temps barbares, aux temps des guerres féodales de château à château, de village à village, avait conçu un idéal qui dépassait la barbarie environnante. Elle avait imaginé de mettre, même dans la guerre, un je ne sais quoi d'infiniment noble qui en couvrait les horreurs. Elle avait adopté des règles d'humanité, de délicatesse, de loyauté, d'honneur et de pitié qui s'appliquèrent d'abord entre Français, puis entre tous les chrétiens. Ainsi naquit la chevalerie.

Et, aujourd'hui encore, le mot « chevaleresque » désigne ces qualités auxquelles on reconnaissait

les « preux » de France, c'est-à-dire non pas seulement des braves, mais des hommes incapables d'abuser de leur force.

C'est ainsi que la France, dès ces âges lointains, s'est fait connaître au monde comme personnifiant, en quelque sorte, la foi au droit. On l'appelait le soldat de Dieu, c'est-à-dire le soldat de la justice absolue, car elle mettait la justice au-dessus d'elle et le respect des lois divines de la conscience au-dessus de la force des armes.

Et lorsque, parvenue enfin au régime de la démocratie républicaine, elle trouva dans l'Europe tout autour d'elle les vieilles monarchies coalisées, ce n'est pas pour elle seule, pour la défense de son territoire qu'elle prit les armes : ce fut pour la liberté de tous.

Comme toutes les nations, la nôtre a eu ses égarements, ses erreurs et ses fautes. Mais, en dépit de toutes les défaillances dont l'humanité n'est jamais exempte, elle est restée aux yeux du monde le pays où jamais l'idée du droit n'a disparu devant le souci de l'intérêt.

Sa devise, au lieu d'être une proclamation d'orgueil et de menace aux autres, est la plus humaine, la plus belle et la plus douce qu'aucune nation ait adoptée. Elle contient trois mots qui sont trois promesses, trois appels à la dignité de l'homme et de la nation : *Liberté, égalité, fraternité*. Y a-t-il, dans la langue des hommes, trois mots plus doux au cœur ?

Voilà de quelle nation vous êtes les enfants. Soyez dignes de votre mère !

Au moyen âge, quand l'enfant devenu un jeune homme avait fait son apprentissage de soldat et d'homme d'honneur, au moment de l'armer chevalier, un vieux chef, en lui mettant son armure, le frappait du plat de l'épée et, devant la foule assemblée, lui disait, pour tout discours : « *Sois preux !* »

C'est encore avec ce mot du vieux français que vous salue la France d'aujourd'hui.

Sois preux, c'est-à-dire brave avant tout, prêt à mourir pour ta patrie, prêt à tous les dévouements.

Sois preux, c'est-à-dire loyal et généreux, aussi incapable de lâcheté dans la paix que dans la guerre, en paroles qu'en actes, dans les petites choses que dans les grandes.

Sois preux, c'est-à-dire sois un Français, un vrai, un bon, un fidèle, un Français de France qui sait à quoi l'oblige son nom et son pays.

Dans ce pays, il n'y a plus d'esclaves, il n'y a plus de serfs, il n'y a plus de seigneurs et de privilégiés : il n'y a plus que des hommes libres, frères d'armes et frères de cœur.

Tu as assisté, tout enfant, au plus grand des spectacles qui ait été donné au monde. Tu as vu ton père et tes frères, qui croyaient à la paix, parce qu'ils croyaient à la justice, soudainement réveillés par la plus formidable agression. Tu les as vus improviser tous ensemble la défense nationale. C'est la nation armée qui a sauvé la France et ses institutions. Autour de la France se sont groupés des peuples qui, eux non plus, ne voulaient pas se laisser anéantir par le militarisme. Et

les alliés se sont battus non pour le triomphe du plus fort, mais pour la liberté de tous. C'est la France qui a supporté le principal assaut de l'Allemagne : une fois de plus, elle a versé son sang à flots pour une cause sainte, une fois de plus, elle aura été la servante du droit et la libératrice des nations. — Enfant de la France, jeune homme ou jeune fille, souviens-toi !

Et, la guerre finie, la paix conclue, qu'est-ce que la France a voulu ? Qu'est-ce qu'elle a fait ?

Elle a signé avec les autres peuples un pacte, c'est-à-dire un contrat qui forme la première partie du Traité de Versailles (28 juin 1919) et qui établit la Société des Nations.

Qu'est-ce que cette Société des Nations ?

C'est l'alliance de tous les peuples décidés à ne plus régler les conflits entre eux par la guerre, mais bien par l'arbitrage. Il faut qu'il y ait un juge pour les nations, comme pour les individus.

L'arbitrage n'est pas plus impossible entre les

nations qu'entre les individus. Il ne faut que le vouloir.

La guerre tranchait les difficultés par la force. On les tranchera désormais par la justice, aussitôt que la Société des Nations sera organisée sur la terre entière.

Le ministre des Affaires étrangères de France a dit tout récemment à Genève, en saluant l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations : « Quelle est la signification de ce jour ? Cela veut dire : C'est fini, la série des rencontres douloureuses et sanglantes dont toutes les pages de l'Histoire sont tachées dans le passé. Plus de guerre ! Plus de solution brutale pour régler nos différends, qui certes n'ont pas disparu. Désormais c'est le juge qui dira le droit comme les individus s'en vont régler leurs différends devant le magistrat, nous aussi nous réglerons les nôtres par des procédés pacifiques. Arrière les fusils, les mitrailleuses, les canons. Place à la conciliation, à l'arbitrage et à la Paix (1) »

II. — La dictature du roi Alexandre

Par S. PRIBITCHÉVITCH

M. SVETOZAR PRIBITCHÉVITCH, ancien député, ancien ministre, emprisonné pour son opposition à la dictature serbe en Yougoslavie, aujourd'hui réfugié en France, publie, à la Librairie Pierre Bossuet, 8, rue Notre-Dame-des-Champs, une puissante étude sur La dictature du roi Alexandre (1). Il ne se contente pas d'analyser à l'intention du lecteur français la situation intérieure et extérieure de la Yougoslavie et d'apporter à l'appui de son exposé les faits et les textes les plus pertinents : il pose le problème général de la solidarité nécessaire des démocraties en face de la coalition des dictatures.

C'est à cette partie de son ouvrage, qui touche de si près aux préoccupations actuelles de la Ligue, que nous empruntons les fragments qui vont suivre.

... La doctrine de la dictature yougoslave veut que le pouvoir exécutif soit au-dessus de la loi. Ma femme a cité devant le tribunal le préfet de la ville de Belgrade, M. Manoilo Lazarevitch, pour m'avoir privé illégalement de la liberté. Le tribunal demanda à l'accusé un rapport, et, en se basant sur son rapport écrit et sans avoir entendu l'accusateur, sans aucun débat juridique, le tribunal rejeta la plainte. Cependant, en vertu d'un décret de la dictature, une personne provoquant des désordres ne peut être déportée dans une autre localité qui lui est assignée comme lieu de séjour que dans le cas où elle a été condamnée au préalable à la prison en raison du désordre provoqué. Mais, même dans ce cas, on ne doit pas limiter sa liberté de déplacement dans la localité désignée. Quant à moi, je n'avais jamais provoqué aucun désordre ; je n'avais jamais été entendu par aucune autorité pour aucun délit ; jamais une condamnation à la prison n'a été prononcée contre moi, ni ne m'a été notifiée ; et pourtant, contrairement aux lois mêmes de la dic-

tature, je fus privé de ma liberté pendant plus de deux ans. Et puisque je fus traité de la sorte, il est facile d'imaginer comment sont traités les petites gens qui osent avoir une opinion propre ou prononcer une parole libre. Il est arrivé, à Belgrade, que plusieurs anciens ministres et des hommes connus, assis au café « Moskva », notamment M. Nastas Petrovitch (2), ont été dispersés par la police sous prétexte que, conformément à la loi, les réunions publiques sont interdites. Et ceci est arrivé après la proclamation de la Constitution du roi Alexandre du 3 septembre 1931. M. Micha Trifounovitch, ancien ministre et président de la Ligue Tchéco-Yougoslave, lorsqu'il arriva dans sa ville natale d'Oujitzé, en fut expulsé par la police pour vagabondage et contraint de rentrer à Belgrade.

En tant qu'informateur objectif, ayant le désir que l'opinion publique française comprenne la démocratie yougoslave, je me dois de constater que l'opinion publique démocratique en Yougoslavie rejette en partie sur la France la responsabilité de l'instauration de la dictature dans notre pays. On avance plusieurs arguments à cet effet.

Avant tout, de même qu'avant la guerre, Pétrograd décidait de tout à Belgrade, la parole de Paris y est aujourd'hui très écoutée. Cependant, tout le peuple est persuadé que le gouvernement français, lors de la visite du roi Alexandre à Paris

(1) Discours de M. Aristide Briand à Genève, 10 septembre 1926.

(2) Un des leaders les plus en vue du parti radical. Quand M. Liouba Davidovitch, chef du parti démocrate, forma en 1924 le gouvernement qui s'appuyait sur le parti de Raditch, M. Nastas Petrovitch devint ministre de l'Intérieur, en sa qualité d'homme jouissant de la confiance particulière du roi.

(1) L'exemplaire, 30 francs.

au mois de décembre 1928 a accueilli favorablement la communication du roi sur ses intentions d'instaurer un régime de « main forte ».

Ensuite, la presse française dit « grande » a défendu le régime de dictature en Yougoslavie, en représentant le peuple yougoslave comme n'étant pas mûr pour les libertés constitutionnelles...

Contrairement à la presse française, presque toute la presse anglaise et américaine, ainsi que la presse allemande, critiquaient sévèrement le régime dictatorial en Yougoslavie, ce qu'elles font encore aujourd'hui. C'est pourquoi l'attitude de la presse française dite « grande » a d'autant plus frappé l'opinion publique yougoslave. Notre opinion publiée ne peut pas comprendre l'argument habituel selon lequel la Yougoslavie est un pays allié et ami, et que l'attitude de cette partie de la presse française soit dictée par ce mobile. En Yougoslavie, on considère que la France est en rapports d'amitié et d'alliance avec le peuple yougoslave qui est éternel, et non pas avec les dirigeants qui sont passagers. A ses yeux, c'est l'opinion et les sentiments de ce peuple qui doivent compter surtout, puisque la France est un pays républicain et démocratique. J'ai eu l'occasion d'entendre dire que certains de ces organes de presse se défendent en affirmant qu'ils ne peuvent pas s'ingérer dans les affaires intérieures yougoslaves. C'est en effet une conception curieuse que de considérer comme une ingérence dans les affaires intérieures yougoslaves la critique du régime dictatorial, et de ne pas considérer comme ingérence dans ces affaires la défense de ce même régime.

En outre, le gouvernement français a, pendant toute la durée de la dictature et jusqu'aux élections des 1er et 8 mai 1932, soutenu par des emprunts la dictature yougoslave, sans tenir compte du fait que ces emprunts n'ont pas été approuvés par le peuple yougoslave, lequel par conséquent ne peut être lié par les engagements qui s'y rapportent. Je puis dire que c'est là l'opinion de tous les plus éminents leaders de l'opposition en Yougoslavie, qui sont les seuls représentants de la nation...

Il faut reconnaître, d'autre part, que certains des organes de la démocratie française ont, avec une extrême énergie, pris la défense de la démocratie yougoslave et très sévèrement condamné le régime dictatorial en Yougoslavie. Cependant, la démocratie yougoslave attend davantage de la démocratie française qui, après les élections des 1er mai et 8 mai 1932, domine la vie politique du pays et exerce une influence sur la destinée du monde entier. Elle en attend, dans la mesure du possible, une aide politique et morale, non seulement dans l'intérêt yougoslave, mais aussi dans l'intérêt de la France elle-même.

Aujourd'hui, on se trouve en face d'une lutte particulièrement acharnée entre deux orientations: d'un côté l'idée de la démocratie, de l'autre le système de gouvernement par la force (la dictature). La Yougoslavie se trouve aujourd'hui dans un secteur de cette lutte. Si dans ce grand con-

flit la démocratie succombe, cela arrivera seulement parce qu'elle n'a pas été solidaire...

Il est clair que la démocratie doit être vaincue si elle n'est pas solidaire. Et, si elle devait être finalement vaincue dans toute l'Europe Orientale et Centrale, sa défaite ne s'arrêterait pas aux frontières de la Belgique, de la France, etc... Ce ne sera alors qu'une étape vers la défaite générale. Force nous est de constater que la démocratie n'est en effet pas solidaire...

On ne peut ou on ne veut pas se rendre compte du fait qui équivaut à un axiome, que le problème du désarmement n'est pas soluble en collaboration avec les dictatures. Toute discussion là-dessus est inutile. Les dictatures font bonne mine au mauvais jeu, elles jonglent et manœuvrent, mais ne veulent pas désarmer. Le désarmement signifierait pour elles la mort rapide, car elles ont besoin de la force militaire pour se défendre contre les peuples opprimés. Même si elles se décidaient à sacrifier jusqu'à un certain point l'armée officielle, elles ne se priveront jamais des organisations qui, sous des noms différents, servent soi-disant à des buts nationaux ou culturels et à l'éducation physique, tandis qu'en réalité elles ne sont là que pour soutenir la dictature qui les a disciplinées plus ou moins militairement.

Mussolini a, selon son habitude, développé d'une façon sincère la conception fasciste de la paix. Il a publié dans le *Popolo d'Italia* une étude sur la doctrine politique et sociale du fascisme. Il y dit notamment que la doctrine qui a son point de départ du postulat de la paix est étrangère au fascisme. Le fascisme est un esprit antipacifiste, et il repousse les embrassades universelles. Et, par là, il est la négation de la doctrine qui sert de base au socialisme scientifique ou marxiste. Mussolini affirme que la paix mondiale ne peut pas être durable. Il n'y a que la guerre qui peut démontrer l'énergie humaine en imprimant le sceau de noblesse aux peuples qui ont le courage de l'affronter. Le fascisme ne croit pas à la possibilité ou à l'utilité de la paix perpétuelle. Il vit en communauté avec les nations civilisées, mais il les surveille attentivement et ne se laisse pas tromper par les apparences. Enfin, Mussolini exprime l'opinion que toute tentative en vue d'établir une paix mondiale durable est condamnée à l'insuccès.

C'est en même temps la doctrine des autres dictatures, avec cette différence qu'elles ne sont pas suffisamment sincères. Cette doctrine tire ses origines du principe de la force, que « l'élite » considère comme principe du gouvernement. Ici, les arguments ne servent à rien, car c'est une conception du monde déterminée. C'était aussi la conception de Guillaume II, c'est également la conception du roi yougoslave Alexandre. Avant la guerre, Guillaume II avait proclamé la thèse que les soldats doivent tirer même sur leurs parents et leurs frères, s'il l'ordonne. La même thèse a été proclamée par la dictature yougoslave (voir le discours du ban Dounyitch à Novi-Sad). Les dictateurs jouent sans cesse du sabre et font résonner les épées, sans cesse ils organisent des manifestations

patriotiques, des parades militaires et des démonstrations ; leurs conceptions, à de rares exceptions près, sont bornées et basées sur le droit du plus fort. Les dictateurs apprécient seulement la force organisée et tout ce qui peut la montrer le plus visiblement au public, d'où leur prédilection pour tout ce qui brille de cette force, d'où leur penchant pour l'uniforme. Ce n'est pas un hasard que le roi Alexandre porte toujours l'uniforme, comme le faisait « l'empereur d'Autriche et le roi apostolique » François-Joseph. L'uniforme « renforce le prestige » aux yeux du peuple ! Face à la doctrine mussolinienne ci-dessus, Briand, le représentant de la démocratie française, opposait une autre doctrine. Son programme consistait à mettre la guerre hors la loi et assurer la paix perpétuelle...

Cependant, il n'y a pas de véritable paix sans le désarmement complet. Et la démocratie devrait finalement comprendre qu'en collaboration avec les régimes de force le désarmement ne pourra se faire. Il n'y a qu'une voie qui mène au désarmement général et simultané, c'est celle qui conduit au triomphe de la démocratie sur toute la ligne. Lorsque des régimes démocratiques seront instaurés au moins dans les principaux pays de l'Europe, le problème du désarmement sera, de ce fait même, résolu. Peut-il y avoir des doutes là-dessus ? Il suffirait que les démocraties fussent au pouvoir en même temps en Allemagne qu'en France, pour que l'idée de paix eût les meilleures garanties d'un rapide triomphe. Dans l'Europe actuelle, où les dictatures et les nationalismes fêtent leurs orgies, nous sommes très loin du désarmement...

Il ne reste rien d'autre que de tenter de réaliser un rapprochement de la démocratie mondiale dans le but d'entraide et de solidarité réciproques. Cette aide ne doit pas nécessairement être toujours directe, surtout si des intérêts de la politique dite réelle s'y opposent. Mais il y a beaucoup de moyens pour une aide efficace et indirecte. Seulement il faut agir sincèrement en vue du rapprochement. La démocratie la plus indiquée pour diriger cette action en vue du rapprochement est la démocratie française, laquelle, parmi toutes les autres, jouit du plus grand prestige et exerce la plus grande influence...

* * *

Mussolini a posé la thèse d'après laquelle le XX^e siècle sera le siècle du gouvernement d'autorité qu'il oppose à la démocratie. Cependant, ceci n'est que de la prophétie. Mais si l'on analysait le XIX^e siècle, il est évident qu'au cours de tout ce siècle a gouverné l'autocratie et non pas la démocratie. En Russie gouvernait le tsarisme, en Allemagne Bismark et puis Guillaume II, en Autriche-Hongrie François-Joseph, dans les Balkans principalement le sultan, en France une démocratie incomplète (le système représentatif pur sans le droit de vote des femmes, etc...), — et par là nous avons mentionné presque toute l'Europe continentale.

Il en résulte clairement que, jusqu'à présent, la démocratie n'a pas du tout gouverné, et c'est pourquoi elle n'a pas pu vieillir. Elle n'a été que

par endroits appliquée, dans une mesure plus ou moins limitée, et ce n'est qu'à présent qu'elle lutte partout pour le pouvoir. L'une des conditions les plus importantes, pour son triomphe, est la solidarité des mouvements démocratiques dans le monde...

...C'est un fait que le succès électoral de la démocratie française en 1932 a par soi-même encouragé les démocraties européennes, opprimées par diverses dictatures. Peut-être ces démocraties ont-elles placé trop d'espoir dans la victoire de la démocratie française.

Les démocraties devraient être solidaires au moins autant que les rois... Le roi Alexandre est heureux quand il peut recevoir le prince Sixte de Bourbon, bien que celui-ci soit l'oncle d'Othon de Habsbourg, qui, au nom de « la sainte couronne hongroise » (la couronne de Saint-Etienne), prétend avoir des droits sur certains territoires de la Yougoslavie. Lorsque les deux reines Marie (celle de Roumanie et celle de Yougoslavie) voyageaient récemment vers Constantinople, en passant par Sofia, le roi Boris de Bulgarie, accompagné de la reine, les a attendues et saluées à la gare de Sofia, malgré que les relations entre la Bulgarie et la Yougoslavie ne soient amicales. Les agrariens bulgares seraient naïfs s'ils s'imaginaient que les sympathies du roi Alexandre vont à eux. Le roi Alexandre a toujours été du côté de Boris contre le peuple bulgare, car il n'est pas de son intérêt qu'autour de la Yougoslavie se forme une chaîne de républiques. Les monarches comprennent mieux le principe de la solidarité que les démocrates. C'est pourquoi le roi Alexandre est favorable à la restauration des Habsbourg en Hongrie...

Une thèse se fait jour dans la démocratie française : Peu nous importent les régimes dans les autres pays. La France ne peut rester isolée. Partout en Europe, on a des dictatures ou des réactions, et nous sommes obligés de négocier et traiter avec leurs représentants.

Il est évident qu'on ne peut pas éviter de négocier. Ceci s'impose par la nécessité même de la vie internationale et des rapports internationaux. Mais il est difficile d'admettre que la démocratie et la réaction peuvent s'entendre sur la solution des problèmes actuels de l'humanité. Comment peuvent s'entendre deux parties, dont l'une est en principe pour la paix, et l'autre en principe pour la guerre ?

Quand il s'agit des rapports des deux parties, il suffit qu'une seule soit pour le conflit pour qu'il éclate, car elle impose le conflit à l'autre. Mais, pour l'accord, toutes les deux parties sont nécessaires. Comment s'entendraient sur la solution de ces problèmes deux parties qui ont sur le monde des conceptions diamétralement opposées ? Cela paraît être clair aux représentants du principe de l'autocratie et de la force, et c'est pourquoi ils s'efforcent de faire bloc ; mais il paraît que cela n'est pas encore clair aux représentants de la démocratie.

D'ailleurs, que valent les traités qui seraient conclus entre Etats, s'ils ne sont pas ratifiés par les

peuples ou si ceux-ci ne se rangent pas derrière les traités ? Que valait la convention militaire que le roi serbe Milan Obrenovitch avait signée avec l'Autriche-Hongrie, du moment que le peuple serbe était contre elle ? Quelle était pour l'Autriche et l'Allemagne la valeur de la Triple Alliance signée par l'Italie, du moment que le peuple italien était dans son cœur contre cette alliance ? Finalement, même le traité de Lausanne, relatif aux réparations, conclu avec le gouvernement Von Papen, ne peut avoir une grande valeur si le peuple allemand n'est pas disposé à le ratifier. On peut évidemment négocier et traiter, mais il s'agit de savoir quelle est la valeur intrinsèque de ces traités et à quel point ils consolident les rapports internationaux...

Enfin, il faut surtout se garder, lorsqu'on juge la situation dans divers pays où régissent les dictatures, de ne pas se laisser tromper par les apparences. Ainsi, par exemple, en France, dans certaine presse, on a pu lire parfois que le roi Alexandre est populaire en Yougoslavie. Pourquoi ne s'est-on pas demandé, s'il est populaire, à quoi bon la dictature ? S'il était populaire, il pourrait réaliser tout ce qu'il désire par la douceur, sans avoir recours à la violence...

Sous aucun prétexte, aucun parti démocratique, pour modéré qu'il soit, ne peut défendre la dictature dans un autre pays. S'il le fait, il creuse le fossé sous ses propres pieds. Pour un véritable démocrate, le démocrate d'un autre pays doit lui être plus proche que le réactionnaire de son propre pays. S'il n'en est pas ainsi, alors il n'y a pas de démocratie, la démocratie alors n'est qu'une étiquette sans contenu.

L'opinion que la démocratie et le parlementarisme ont vécu ou qu'ils ont vieilli, répandue par une propagande habile même dans les rangs démocratiques, trouble et décourage la démocratie et la rendent peu résistante et peu combative. Lénine lui-même, dans son ouvrage *La maladie infantile du communisme*, a combattu la thèse que le parlementarisme a vécu. Selon lui, le parlementarisme a vécu au point de vue de l'histoire universelle, pour laquelle quelques décades de développement ne comptent pas. Mais, du point de vue politique, il n'a pas vécu. « Comment peut-on dire, dit-il, que le parlementarisme a vécu, alors que des millions et des légions de prolétaires sont ses partisans ? C'est qu'il ne faut pas croire, continue-t-il, que ce qui est fini pour nous soit fini pour toute une classe et pour toute la masse. » Et il recommande aux communistes de participer aux luttes électorales et de profiter de la tribune parlementaire, tout au moins dans le but de parfaire l'éducation du prolétariat pour des luttes futures.

Ni la démocratie, ni le parlementarisme, qui n'en est qu'une forme, ne sont périmés ; pas même du point de vue de l'histoire universelle, comme Lénine l'affirmait erronément. Leur vie, comme je l'ai déjà dit, commence à peine ! Ce sont-là des formes de la vie politique des peuples les plus évolués qui, au cours de l'histoire moderne, ont marché en tête de la civilisation. Dans la pratique, certains défauts ont été révélés qui ne peuvent être

niés. C'est le devoir des partis démocratiques de réformer, par la collaboration et par l'étude, le parlementarisme et la démocratie et de les défendre d'un commun effort contre les deux grands ennemis, dont l'un est le soviétisme, l'autre le fascisme...

En France, des voix se font entendre déjà qui montrent qu'on a aperçu le danger provenant des pays où gouvernent les dictatures et les nationalismes. M. Jacques Kayser, vice-président du parti radical et radical-socialiste, a publié dans la *République* un article intitulé : « Les nationalismes contre le désarmement » (le 14 septembre 1932). C'est vrai, en effet, il n'y a que la véritable démocratie qui est sincèrement pour le désarmement, parce qu'elle repose sur la liberté politique et n'admet pas que le nationalisme donne la direction à la politique étrangère des peuples. A l'occasion du dix-huitième anniversaire de la victoire de la Marne (2 septembre 1932), le président du Conseil français, M. Herriot a dit dans son discours : « La liberté politique et la paix, ce sont les deux versants de la même idée. » La pensée est exprimée d'une façon excellente, mais il faut en tirer les conclusions nécessaires. S'il est vrai que la liberté politique conditionne l'idée de la paix, alors il faut, partout où cela est possible, aider au triomphe du régime de la liberté politique, seul susceptible d'assurer la paix. Et c'est dans les pays de l'Europe Centrale et dans les Balkans qu'il serait le plus facile à la France d'agir dans ce sens, pays qui, au point de vue politique et financier, dépendent de la France. Après la victoire de la démocratie en Europe Centrale et dans les Balkans, le régime de dictature et de nationalisme ne pourrait pas non plus se maintenir longtemps en Allemagne ; la démocratie s'y reconstituerait très rapidement, ce qui ouvrirait les plus belles perspectives pour l'avenir. Les pays de l'Europe Centrale et des Balkans, c'est la région où la démocratie française devrait développer son champ d'action, si elle veut créer des conditions pour la consolidation prochaine de l'Europe dans la paix et la prospérité...

Pour que la paix puisse définitivement s'installer en Europe, le triomphe de la démocratie est donc indispensable. Mais le triomphe de la démocratie n'arrivera pas, si nous nous bornons uniquement aux désirs ; la démocratie triomphera seulement si nous organisons une lutte solidaire et tenace dans ce but. C'est la démocratie française qui doit se placer en tête de cette lutte. C'est elle la première qui, lors de la grande révolution, a formulé des principes immortels sur lesquels est fondée la vie politique moderne. Elle a également les plus grandes possibilités politiques et les plus grands moyens matériels pour prendre sur elle ce grand rôle historique.

La grande démocratie occidentale, et surtout celle de France, doit se garder de ne pas comprendre trop tard la nécessité de cette action. Elle, qui vit sous un régime de libertés, n'apprécie pas la liberté comme nous autres, qui sommes en esclavage. M. Guglielmo Ferrero a bien exprimé cette

idée lorsqu'il a dit : « La liberté est, comme la santé, le plus précieux des biens ; mais, trop souvent, on n'en comprend la valeur que quand on l'a perdue, c'est-à-dire trop tard. »

Jusqu'à présent, cette question a été le mieux comprise par la sociale-démocratie. Je ne voudrais être désagréable à personne, mais je dois dire que, contre la dictature yougoslave et contre toutes les autres, c'est la sociale-démocratie, sans distinction de pays, qui s'est levée avec le plus d'énergie. Ses journaux et ses députés menaient une campagne des plus vives contre les diverses dictatures, passant outre les objections stupides, comme l'immixtion dans les affaires intérieures des autres pays. En France, le journal *Le Populaire*, en Allemagne le *Vorwaerts*, en Suisse le *Travail*, en Autriche l'*Arbeiter-Zeitung*, etc..., étaient et sont encore aux premiers rangs dans la lutte contre la dictature yougoslave. La démocratie yougoslave, sans distinction de partis, doit exprimer sa reconnaissance pour cette attitude à la sociale-démocratie, d'autant plus que cette attitude n'était dictée par aucun motif de parti, parce que la sociale-démocratie en Yougoslavie, avant la dictature, était l'organisation politique la plus faible.

Mais la lutte contre la dictature, qui se montre sous des aspects différents, est une tâche si grande qu'elle demande l'union de toutes les forces de la démocratie, si on désire un succès prompt et complet. Dans ce but, il faut au plus tôt former un front unique de la démocratie mondiale qui serait capable de lutter contre les régimes de violence qui veulent renvoyer l'humanité à l'époque barbare, lorsque quelques individus décidaient de leur propre gré de la destinée des peuples entiers.

Il ne faut pas craindre que des guerres idéologiques se développeraient d'une lutte solidaire de la démocratie, comme furent jadis les guerres religieuses, ainsi que le pensent certains démocrates, qui sont contre le principe de la solidarité de la démocratie. Je ne propose pas que la solidarité de la démocratie se manifeste sous forme de guerres ou de violence quelconque, mais sous forme de collaboration spirituelle, politique et économique, d'aide mutuelle morale et matérielle, par tous les moyens pacifiques. D'ailleurs, c'est une illusion que de croire que les guerres idéologiques puissent être évitées, tant que le principe de la force ne sera éliminé non seulement de la solution des rapports internationaux, mais aussi de la politique intérieure et de la vie des différents peuples. Combien de vies humaines ont été perdues par les luttes intérieures en Russie soviétique, en Italie fasciste, en Allemagne d'après-guerre, etc., qui avaient toutes un caractère idéologique. La dernière insurrection de Genève n'avait-elle pas le caractère d'une petite guerre ? L'idée de la paix ne peut pas triompher dans le domaine de la politique étrangère et des rapports internationaux, tant que la démocratie ne sera consolidée comme régime par lequel les peuples se gouvernent eux-mêmes. Ceux qui résolvent chez eux par la force les problèmes intérieurs ne renonceraient pas non plus à la force dans la solution des problèmes internationaux, car le principe de la force est le point de départ de leur conception sur la vie. Le pacifisme ne peut pas se limiter uniquement aux rapports internationaux, mais doit devenir un principe général, qui dirige le genre humain, pour agir avec succès et sûrement.

III. — Les relations internationales des industries de guerre

Par L. LAUNAY et J. SENNAC

Nos collègues MM. LOUIS LAUNAY et JEAN SENNAC, particulièrement versés dans les questions économiques et financières, apportent une contribution nouvelle à l'étude des industries de guerre (*Editions républicaines*, 10, cité Condorcet, 12 fr.).

Nos lecteurs savent avec quelle constance la *Ligue* s'est attachée à faire connaître l'organisation que notre collègue allemand, M. Lehmann-Russbült, a justement appelée « l'internationale sanglante des armements ».

Les Cahiers ont publié successivement, sur cette question capitale, l'analyse du livre de M. Lehmann-Russbült, par Mlle SUZANNE COLLETTE (1929, p. 779), le rapport de M. FRANCIS DELAISI (1931, p. 531), que nous avons édité en brochure, plus récemment l'article de M. JEAN HUTEAU sur « Les industries de mort » (1932, p. 369).

MM. LAUNAY et SENNAC ont pu établir par une série de recherches dans les publications techniques les liens de famille et d'intérêts qui, dans les industries métallurgiques et chimiques, dans le monde de la politique et de la presse, unissent les grands fabricants et trafiquants d'armes de guer-

re. Leur livre ne se résume pas. Mais nous sommes heureux d'en donner un avant-goût à nos lecteurs, en reproduisant ici la conclusion :

Maintenant qu'on a parcouru le cycle, le regard peut se reposer des détails et embrasser l'ensemble.

On a vu se dérouler un monde inconnu pour beaucoup des humains, et que la plupart des autres se représentent comme les anciens se représentaient la terre d'après la cartographie de PTOLÉMÉE.

Les grands industriels de guerre, de WENDEL en France, ZAHAROFF en Angleterre, KRUPP en Allemagne, feu NOBEL partout, donnent par leurs origines ou leur existence et leur activité l'exemple du cosmopolitisme.

Il existe entre les industriels de guerre des relations internationales manifestes, dont il y a d'innombrables cas. Entre DREUX et RÖEHLING, c'est-à-dire entre les Acéries de Longwy et les Röchling'sche Eisen und Stahlwerke ; entre THYSSSEN et LE CHATELIER, dans la Normandie ; entre bien d'autres. Des firmes sont constituées ou reprises

en commun : la Fabrication Nationale d'Armes de Guerre (Belgique), la Société Française des Torpilles Whitehead (France), la Harvey United Steel Co. Ltd. (Angleterre), l'A. G. der Dillinger Hüttenwerke, l'Halbergerhütte G. m. b. H., les Homburger Eisenwerke, la Neunkircher Eisenwerk A. G., les Acières et Usines à Tubes de la Sarre (toutes dans la Sarre), les Anciens Etablissements Skoda (Tchécoslovaquie), les Anciens Etablissements Hotchkiss et Cie (France), la British South African Explosives Cy Ltd (Angleterre), l'Union Espagnole d'Explosifs (Espagne), la Société d'Electrochimie (France), la Lonza (Suisse), la Compagnie Générale d'Electrochimie de Bozel (France), Ugine (France), les Hohenlohe Werke (Pologne)... Et de temps à autre, quelque scandale éclate aux yeux surpris des peuples, qui ont la candeur de croire à l'exception : l'affaire des Usines Poutiloff où sont associés KRUPP, SCHNEIDER et ZAHAROFF; l'affaire de l'Ouenza, où sont associés les principaux industriels de guerre d'Europe ; le procès des Carburiers

En réalité, l'organisation internationale des industries de guerre est permanente et systématique. Elle aboutit logiquement aux trusts, aux cartels, aux comptoirs, aux syndicats, aux gentlemen's agreements. On trouve l'Union Européenne Industrielle et Financière; le trust des explosifs; la Société Centrale de Dynamite; le Syndicat du Ferrosilicium; le Syndicat du Ferro-Chrome; le Syndicat international du Carbone de calcium; l'I.G. Farbenindustrie A. G.; les Etablissements Kuhlmann.

Les banques, le cœur de l'organisme financier, soutiennent la politique internationale des industries de guerre; elles y participent; elles présentent les mêmes caractères : Comptoir National d'Escompte de Paris, avec THYSSEN, LE CHATELIER, ROSTAND; la Banque de l'Union Parisienne, banque du Comité des Forges, avec de WENDEL, SCHNEIDER, l'Union Européenne; le Crédit Commercial, banque des carburiers et du trust Nobel, avec SIEMENS, MERTON, KULHMANN; l'Ungarische Allgemeine Kreditbank, la Basler Handelsbank, la Schweizerischer Bvn.

Et, dans les divers Etats du monde, les formations internationales s'appuient sur l'influence des puissantes organisations corporatives : Stahlwerksverband en Allemagne, Comité des Forges, Comité des Houillères, Chambre Syndicale des Forces hydrauliques, en France.

L'histoire enseigne de façon évidente que les firmes de guerre s'enrichissent par la guerre, grâce aux relations de leurs dirigeants avec les dirigeants politiques et avec tous les grands corps de l'Etat: administration civile, diplomatie, armée, marine. Les Forges et Acières de la Marine et d'Homécourt ont eu l'appui de NAPOLÉON III par les WALESWIKI, neveux de l'Empereur, et la France y a dû de n'avoir pas, en 1870-1871, de canons Krupp capables de résister aux canons de GUILLAUME.

L'histoire est un perpétuel recommencement. On trouve, à l'heure actuelle comme hier et de

main, quantité de personnalités influentes dans les firmes de guerre. Les magnats eux-mêmes et leur famille ont soin d'occuper des postes éminents et utiles. Deux de WENDEL sont sénateurs; un von STUMM est général, un autre directeur au Ministère des Affaires Etrangères, un autre secrétaire d'ambassade; les CLEMENCEAU sont, l'un président du Conseil, l'autre chef du trust de la dynamite Nobel; HUGENBERG est administrateur de grandes firmes ainsi que VEGGLER.

Les financiers en général et les magnats des industries de guerre en particulier, disposent aussi de l'influence considérable de la grande presse qui fabrique l'opinion. Les agences d'information, source des nouvelles pour les journaux et distributeurs de la publicité commerciale sans laquelle la grande presse ne peut vivre, sont trustées. La presque totalité des grands journaux, dans tous les pays du monde, est aux mains ou sous le contrôle des financiers, dont certains, comme feu Hugo STINNES, constituent des trusts capables d'agir d'une façon décisive sur l'opinion d'un ou plusieurs pays.

La constitution de grandes puissances financières entraîne un développement de la corruption, parce que chaque affaire est assez importante, pour que ses bénéficiaires légitiment des commissions et des campagnes payées. Procès au Japon, procès en Allemagne, procès aux Etats-Unis; scandales répétés, démontrent qu'on est en face d'un état de choses permanent.

Les profits en valent la peine. Les industries de guerre font des bénéfices inouïs, tels que les firmes n'osent pas les montrer. Les profits de guerre des Forges et Acières de la Marine et d'Homécourt ont atteint 800 millions; les profits de l'United States Steel Crpn ou Steel Trust, dus à la guerre, ont atteint plus de 5 milliards.

L'expérience de la guerre mondiale démontre, en outre, que l'explosion des hostilités provoque une redistribution des marchés entre les firmes, ainsi qu'une réorganisation des firmes, de telle sorte qu'une guerre doit, pour les magnats, être ou très courte ou très longue : très courte, elle ne dérange que fort peu leur situation; très longue, elle leur permet de s'adapter et de réaliser des profits monstrueux. La guerre mondiale pouvait être abrégée par deux moyens sûrs, le bombardement du bassin de Briey, et le blocus économique réel en Allemagne; les relations internationales des magnats s'y sont opposées.

On pourrait dire d'eux ce que MICHELET a dit de MALBOROUGH : « Ils se disaient le parti patriotique, et patriotiquement gagnaient de toute manière. Ils s'engraissaient par la Bourse et par la Banque. Pendant que leur poète ADISON écrivait *Caton* à la gloire de leur chef, MALBOROUGH s'arrondissait et se faisait tout d'or. Il gagnait par les fournitures, gagnait par les troupes incomplètes, recevait pension des rois, les juifs de Londres. Peu à peu cependant, les offres de la France augmentant, il devenait clair qu'on ne voulait plus rien dans la guerre que de remplir ses poches. »

Et maintenant, les auteurs veulent mettre les

pacifistes en garde contre des interprétations erronées.

L'exposé qui a été fait n'est pas un tableau complet des relations internationales des industries de guerre : les auteurs ont indiqué les limites de leurs recherches. Dans ces limites mêmes, tout n'est pas dit, à beaucoup près.

Les précautions que les auteurs ont pris de préciser les sources ne les empêchent pas de courir le risque d'erreurs ; mais ceci encore est peu de chose : il faut songer que, pas plus pour l'étude que pour l'amour, le temps, malgré l'invocation du *Lac*, ne suspend son vol ; et la description que l'on peut tracer du monde politico-financier se situe à un moment de l'éternel cours des choses. L'évolution est incessante, et chaque jour, la mort d'un magnat, la broutilte de tels capitaines d'industrie, des événements imprévus ou prévus, modifient la carte.

L'exposé d'un problème semblable court entre deux lignes d'écueils. Le Dantec, parlant des phénomènes psychologiques, a écrit qu'ils sont un aspect de la vie, dont les phénomènes physiologiques sont un autre aspect. Il en est de même ici. On peut considérer les individus et les cas, et donner une vue de l'existence réelle, avec sa prodigieuse complexité. Les auteurs auraient pu, même, descendre à l'anecdote, et peindre les magnats au naturel ; tel d'entre ceux-ci qui, lors d'une grève, est à grand peine détourné d'employer contre le personnel les pompes à incendie : signe d'un état d'âme qui est susceptible de répercussions infinies ; ou décrire tel incident romanesque, un financier mourant dans un taxi et laissant ainsi par accident des papiers qui prouvent l'agiotage contre le franc ; ou rappeler l'entretien que le grand mathématicien et anarchiste C.-A. LAISANT a raconté dans la *Bataille Syndicaliste* et qu'il précisait à l'un des auteurs. Le gain de sable de CROMWELL : est-ce ou n'est-ce pas l'histoire vraie ? On peut aussi considérer les phénomènes sociaux en eux-mêmes, généraliser et abstraire, prendre, comme l'a fait avec son habituel brio, Francis DELAISI, l'industrie métallurgique, l'industrie chimique, les matières premières, l'interdépendance universelle et les lois économiques. La vie a des aspects multiples.

On risque de s'élever si haut que le monde réel disparaît aux yeux ; ou de se perdre dans une quotidienne rancœur.

Les auteurs ont essayé de se tenir à égale distance des écueils, exposant les faits, les généralisant par la répétition et l'histoire... et construisant sur les faits et la généralisation leur système abstrait.

L'un des auteurs a déjà exposé, en maints rapports aux congrès des grandes organisations, sa conception. Et l'autre a des idées arrêtées et cōnues sur la vie sociale.

Les faits et les organismes sont la manifestation de l'activité des individus. Il n'existe rien hors des individus et du milieu. Les firmes, les syndicats, sont des façades et, si l'on veut, le lieu géométrique de personnalités puissantes qui ont leur existence propre. Quand on dit « le Comité des Forges », il faut savoir ce qu'il y a derrière,

les luttes intestines qui s'y livrent, les appétits qui essaient de s'éliminer, l'intérêt commun qui crée, face à l'ennemi populaire, une solidarité agissante limitée et momentanée.

Les industries de guerre se situent au sein de la finance, et leurs dirigeants parmi les financiers. Tout se résoud dans les intérêts et les caractères, la situation matérielle du monde, les lois économiques, la volonté et les faiblesses des individus.

Il importe autant de connaître l'inéluctable nécessité, pour les industries, de s'approvisionner en matières premières indispensables à l'extérieur — ce qui explique le cosmopolitisme et le rend irréductible, quel que soit le nationalisme politique, et la prédominance, dans les causes déterminantes des actions humaines, comme l'expose de façon admirable le Dr LE BON, des sentiments et des instincts, au-dessus de toute logique. La vie suit son cours déterminé, et les individus ont, envers eux-mêmes des trésors d'interprétation et d'indulgence, qui expliquent le patriotisme officiel et le cosmopolitisme d'affaires sans le recours à l'hypocrisie et à la monstruosité. Il y a des monstres ; mais le grand psychologue BALZAC a peint GRANDET ; un autre grand romancier, ZOLA, a eu cette boutade : « quelles canailles que les honnêtes gens ! » ; et tous deux sont dans le vrai. Il n'y a pas de monstre complet, comme on imagine parfois en parlant des puissances d'argent, et il y a bien plus de faiblesses, de petitesse, de bas calculs humains qu'on ne l'imagine dans les personnalités qui semblent insoupçonnables.

La Guerre !

On s'expliquerait mal, autrement, qu'elle pût exister. Qu'on essaie de lui donner une raison hors l'extraordinaire dualité humaine, qui fait du puritain un âpre financier !

Le sang, hommes, femmes, enfants, qui crèvent par les obus ou les gaz ; la boue, les plaies, les souffrances du monde, les magnats de la guerre ne les imaginent pas ; ils ne « réalisent » pas. Et la plupart sont sincères quand ils identifient leurs affaires à la grandeur de la civilisation, au rayonnement de la patrie.

C'est infiniment grave, car il faut renoncer à convaincre.

En face des peuples, sacrifiés, il y a une oligarchie de magnats, soutenus par une clientèle, hypnotisée par l'argent et le pouvoir, dominant.

Quelle que soit la solution que les peuples adoptent, au lieu de se quereller entre sectes pacifistes, il faudra l'imposer aux maîtres.

Sinon, l'humanité risque de disparaître, et quel que MICROMÉGAS viendra dire sur le tombeau des hommes qu'ils

Dorment inertement en leur blême suaire !

Voulez-vous être renseigné sur les atrocités de

LA GUERRE DES GAZ

Lisez :

LA SCIENCE ET LA PAIX

par Paul LANGEVIN

Ce tract de propagande est distribué gratuitement dans nos bureaux.

LA LIGUE AU PROCÈS GUILBEAUX

Cinq membres du Comité Central, MM. Victor BASCH, président de la Ligue; Henri GUERNUT et Paul LANGEVIN, vice-présidents; Emile KAHN, secrétaire général, et Georges PIOCH, ont déposé comme témoins de la défense au procès Guilbeaux (audience du 26 janvier).

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici leurs dépositions.

Nous nous proposons de demander à notre collègue, M. Henry TORRÈS, le défenseur infatigable et triomphant de Guilbeaux, l'autorisation de reproduire ici sa plaidoirie. Mais M^e TORRÈS n'a pas eu à plaider, l'accusation ayant été abandonnée par le commissaire du Gouvernement. Nous avons pu, du moins, nous procurer, grâce à l'obligeance de M^e André Klotz, le texte de certaines interventions décisives de M^e Torrès, ainsi que des notes prises à l'audience sur des incidents essentiels.

Nos lecteurs se féliciteront de les trouver à la suite des dépositions.

M. Victor Basch

Monsieur le Président,
Messieurs,

Jusqu'en 1928 je ne connaissais d'Henri Guilbeaux que ce que j'en avais lu dans les journaux. Je savais qu'il appartenait au groupe des pacifistes extrémistes et qu'il écrivait dans des journaux syndicalistes. J'avais lu de lui dans « *Les Hommes du Jour* » deux articles d'une extrême violence — l'un dirigé contre l'Empereur Guillaume, l'autre contre l'Empereur François-Joseph —. Je savais qu'il s'intéressait à l'art et à la littérature allemande et j'avais feuilleté l'un de ses livres consacré aux poètes contemporains de l'Allemagne et qu'avait préfacé Emile Verhaeren. Je savais que, libéré de toute obligation militaire, il avait été appelé par Romain Rolland, son maître, à Genève pour le seconder dans l'Office en faveur des prisonniers de guerre. Je savais qu'il avait été un ardent zimmerwaldien et kienthalien, et qu'il avait publié la Revue *Demain* dans laquelle il attaquait avec violence les socialistes majoritaires, comme mon ami Pierre Renaud et M. Marcel Cachin, et même les socialistes minoritaires modérés, comme mon ami Jean Longuet. Je savais qu'en 1918, au moment où la France était en proie à la psychose de guerre et où des hommes, qui avaient voué leur vie au service de la France, mais qui avaient commis le crime de voir plus clair et plus loin que les membres du gouvernement d'alors, avaient été odieusement persécutés, Henri Guilbeaux fut inculpé de haute trahison et condamné à mort par contumace. Je savais enfin qu'après un séjour en Russie, sur lequel je n'ai aucune lumière, il était retourné en Allemagne et s'était établi à Berlin.

C'est à Berlin, au mois de mai 1928, que j'ai entendu parler pour la première fois, un peu longuement, d'Henri Guilbeaux, et que je fis sa con-

naissance. J'étais venu en Allemagne pour participer au Congrès annuel de cette magnifique Ligue allemande des Droits de l'Homme qui, parmi les nationalismes déchainés, défend avec un courage admirable la cause de la paix et du rapprochement franco-allemand. Mes amis m'entretinrent de la situation matérielle difficile, pour ne pas dire désespérée, dans laquelle se trouvait Henri Guilbeaux, et me demandèrent si la grande association que j'ai l'honneur de présider ne pouvait pas faire quelque chose pour lui.

Henri Guilbeaux lui-même se présenta à moi, me dit la nostalgie obsédante à laquelle il était en proie, le désir ardent qu'il éprouvait de revoir la France, et me demanda si la Ligue des Droits de l'Homme ne pouvait pas intervenir en sa faveur.

Je lui répondis qu'avant de lui donner aucun conseil, j'avais besoin de lui poser une question : « Est-ce que, lui dis-je, les yeux dans les yeux, vous êtes innocent ou coupable ? Est-ce que vous avez commis ou non le crime qui vous est reproché ? Avez-vous agi contre la France ? Avez-vous eu des relations coupables avec les gouvernements allemands ? Avez-vous commis, sinon ces crimes, mais des imprudences graves ? Je n'ai pas besoin de vous dire que ce que vous me direz restera strictement entre nous ».

Et Henri Guilbeaux me répondit : « Non, je ne suis pas coupable. Non, je n'ai pas agi contre la France : j'ai lutté contre tous les militarismes, le nôtre compris. Non, jamais, jamais je n'ai eu aucune relation avec les gouvernements allemands que j'abominais, et jamais, jamais je n'ai reçu d'eux le moindre subside. Des imprudences ? Si, d'avoir pensé, dit et écrit pendant la guerre ce que j'ai pensé, dit et écrit avant la guerre, d'avoir ardemment, tenacement, intransigeamment, défendu la cause de la Paix, j'ai été imprudent ».

Et je lui ai répondu, convaincu par le profond accent de sincérité avec lequel il m'avait parlé, ceci : « Puisque vous êtes innocent, voici mon conseil : revenez en France, présentez-vous devant vos juges, dites-leur, clamez-leur, criez-leur votre innocence. Et je suis sûr qu'elle sera reconnue ».

Je ne sais de quel poids a été mon conseil sur la décision qu'a prise Henri Guilbeaux. Quel qu'il ait été, j'ai une part de responsabilité, si minime soit-elle, dans la présence d'Henri Guilbeaux en ce prétoire. On peut me croire si j'affirme que, jamais, cette responsabilité, je ne l'aurais assumée, si je n'avais été convaincu, en mon âme et en ma conscience, que Guilbeaux n'était pas coupable.

Ceci dit, j'éprouve le besoin de rappeler que la Ligue des Droits de l'Homme, dont alors j'étais vice-président, et moi-même, nous n'avions pas été pendant la guerre, du même côté de la barricade qu'Henri Guilbeaux. La Ligue des Droits de l'Homme, depuis qu'elle existe, a lutté de toute son énergie pour la Paix. Convaincue que le pre-

mier des droits de l'homme est le droit à la vie et le premier des droits des peuples, le droit à la Paix, la Ligue avait proclamé que toute guerre était criminelle et que le premier devoir de tout homme digne de ce nom était de travailler, non seulement à la sauvegarde, mais à l'organisation de la Paix, organisation dont nous avons de tout temps affirmé que le foyer central devait être la Société des Nations. Et voici qu'en dépit de tous nos espoirs, la catastrophe avait fondu sur le monde. Quelle devait être notre attitude? Nous nous le sommes demandé avec angoisse et, après nous être longuement interrogés, nous nous sommes répondu que, puisque la guerre avait été déclarée à la France, celle-ci ne pouvait pas ne pas se défendre. La Ligue a donc été défense nationale. Mais, en même temps, nous avons lutté contre la haine qui, des deux côtés, était savamment attisée par une propagande sans scrupules. Nous avons affirmé que, la guerre terminée, il fallait que les deux grandes nations, la France et l'Allemagne, qui s'étaient affrontées dans un si terrible duel, mais qui n'en étaient pas moins les porteurs solidaires de la civilisation européenne, se réconciliasent et que, pour que cette réconciliation devint possible, les conditions de la paix devraient être fixées, non par le groupe des nations victorieuses, mais par la Société des Nations, dont, bien avant le Président Wilson, nous avions demandé la création et esquissé les linéaments. Puis, la Paix conclue, nous avons repris plus ardemment qu'avant et, dorénavant sans aucune réticence, notre lutte pour la paix. Nous avons donc été pacifistes inconditionnels pendant la paix et pacifistes conditionnels pendant la guerre.

Un petit nombre d'hommes, dont Romain Rolland, Ramsay Mac Donald, insulté, renié, condamné pendant la guerre et aujourd'hui, pour la seconde fois, premier ministre de l'Empire britannique, et, avec eux Henri Guilbeaux, sont allés plus loin que nous. *Ils ont été pacifistes inconditionnels et impénitents pendant la guerre elle-même.* Ils ont poussé l'idée pacifiste jusqu'à ses extrêmes conséquences logiques : sans tenir compte de la dure et cruelle réalité, ils ont soutenu leur idéal dans sa pureté, dans sa nudité abstraites.

Est-ce eux qui ont eu raison, ou bien est-ce nous? Nous croyons toujours que c'est nous, nous le croyons sans en être sûrs, la certitude, dans cet ordre de problèmes, ne paraissant pas possible.

Mais quelque réponse que l'on donne à cette question, une chose est sûre, c'est que la majeure partie des idées qu'a défendues Guilbeaux dans *Demain* sont devenues aujourd'hui des lieux communs. Le pacte Briand-Kellogg, signé par presque toutes les nations du monde, met au ban la guerre et déclare, pour la première fois dans l'histoire du monde, qu'elle est un crime. Et ce pacifisme, cet attachement à la Société des Nations, que le premier acte d'accusation contre Henri Guilbeaux lui reprochait si sévèrement, sont professés, en dehors de quelques énergumènes, par presque tous les Français. Et le zéléteur le plus passionné de la Société des Nations est M. Paul-Boncour, hier

membre du Comité Central de la Ligue, aujourd'hui président du Conseil.

Quel fut donc le crime d'Henri Guilbeaux? C'est d'avoir eu raison trop tôt. Son crime, si crime il y a eu, fut d'avoir professé une opinion extrême, mettez trop hardie, téméraire, inopportune, mais une opinion.

Or, nous estimons à la Ligue, fidèles à la Déclaration des Droits de l'Homme, que, dans une démocratie, toute opinion peut être professée; nous croyons que même les opinions excessives, ou qui paraissent telles à la compacte majorité, ont le droit de se faire entendre; étant en effet différentes et même contraires selon les partis et les tempéraments, elles se neutralisent et la liberté guérit elle-même les blessures que ces excès pourraient infliger à la chose publique.

Deux conditions, à notre sens, limitent cette liberté d'opinion, cette liberté de l'expression de toute opinion : il faut que l'opinion exprimée soit sincère et surtout qu'elle soit absolument désintéressée.

Or, j'ai su par mes amis allemands combien les conditions matérielles de la vie d'Henri Guilbeaux étaient difficiles, pour ne pas dire plus. Si Guilbeaux avait vraiment rendu aux gouvernements allemands les services qu'on lui impute, ceux-ci lui auraient donné une compensation. Quand on songe que le seul document qui puisse, s'il n'est critiqué, être mis à la charge d'Henri Guilbeaux, est une lettre dans laquelle il demande à un M. Schlesinger, ami de longue date, correspondant de la *Gazette de Voss* (organe non pas, comme le déclare le premier acte d'accusation, de l'impérialisme belliciste, mais, au contraire, de la démocratie pacifique), qui devait lui procurer un commanditaire pour *Demain*, de lui réserver, en sa qualité de directeur, de rédacteur en chef, de secrétaire de la rédaction, de metteur en pages, etc., etc... le traitement mensuel fantastique de 350 francs par mois! Y a-t-il un témoignage plus patent de la modestie de vie d'Henri Guilbeaux?

J'affirme ici, solennellement, devant ses juges, que si je n'étais entièrement convaincu du désintéressement total de l'accusé, que si je n'étais pas sûr qu'il n'a jamais touché, sous quelque forme que ce soit, des subsides de l'Allemagne, je ne serais pas ici.

J'en ai terminé. Un dernier mot cependant.

Au moment de me rendre, tout à l'heure, au Cherche-Midi, je me suis rappelé que ce n'est pas la première fois que j'avais fait ce chemin.

Au mois d'octobre 1898, j'étais allé rendre visite, dans la prison du Cherche-Midi, à un soldat, à un officier supérieur, le plus jeune de son grade dans l'armée française, auquel s'ouvraient les plus magnifiques perspectives d'avenir, mais qui, pour être allé à l'extrême de sa vérité, de la Vérité, avait été odieusement persécuté, avait été incarcéré d'abord au Mont-Valérien, puis à la Santé, et enfin dans cette prison où il était sous le coup de la plus grave des accusations, à savoir la fabrication ou la falsification d'un document.

Il avait été, cet homme, condamné par toutes

les instances devant lesquelles il était passé, et il aurait été infailliblement condamné, cette fois encore, par ses juges, si l'affaire Dreyfus n'avait pas pris un cours imprévu : cet homme s'appelait le lieutenant-colonel Picquart. Huit ans après, il fut solennellement réhabilité devant le front des troupes, promu général, et nommé ministre de la Guerre.

La morale de cette histoire ? C'est que les jugements des hommes — qu'ils soient civils ou militaires — sont sujets à erreur, et que, dans le doute, le devoir est d'acquiescer et non de condamner.

M. Henri Guernut

M. LE PRÉSIDENT : Connaissez-vous Guilbeaux ?

RÉPONSE : Je ne connais pas M. Guilbeaux. Ce que je sais de lui, c'est que, pendant la guerre sur le problème de la paix, c'est que depuis la guerre sur la révolution russe, nos opinions étaient à l'opposé.

Je ne serais peut-être pas venu pour un ami ; pour un adversaire, j'ai cru que c'était un devoir.

M^e HENRY TORRÈS : Pourriez-vous me dire votre sentiment sur le procès en cours ?

RÉPONSE : Mon sentiment, je le traduirai d'un mot : c'est un sentiment de surprise mêlé d'un peu d'inquiétude.

Je suis surpris devant l'inculpation et devant la juridiction.

Une inculpation d'« intelligences avec l'ennemi pendant la guerre », alors que, depuis quatorze ans, il n'y a plus d'ennemi, et que la guerre est finie ;

Une juridiction « d'état de siège », alors que depuis quatorze ans l'état de siège est levé ;

Voilà ce qui cause ma surprise !

Et je crains que ce sentiment ne soit partagé par d'autres, ici et ailleurs.

La grande injustice des temps présents, c'est la réputation qu'une certaine propagande intéressée a faite à la France, dans le monde. Tandis que certains pays — dont les arrière-pensées sont moins que rassurantes — passent pour d'innocentes victimes vouées à un nouveau sacrifice, la France, — la France pacifique, — est trop souvent représentée comme une nation militariste, impérialiste, surarmée, surcasquée, surbotée, hantée de je ne sais quels désirs d'aventure.

Ma crainte, Messieurs, c'est que par les débats de ce procès, c'est que par une condamnation éventuelle pour trahison pendant la guerre, par un Conseil de guerre, quatorze ans après la guerre, ma crainte, c'est que cette légende absurde ne soit entretenue et aggravée.

Voilà ce que je voulais dire ; vous conviendrez que je l'ai fait discrètement.

Et si, en terminant, il m'était permis d'exprimer un souhait, c'est que, tout à l'heure, quand vous délibérerez dans votre Chambre du Conseil, vous évoquiez, non seulement les faits de la cause, mais l'idée du retentissement de votre verdict au delà des frontières ; c'est que vous pensiez que votre jugement sera jugé.

M^e HENRY TORRÈS : Croyez-vous que le mouve-

ment de Zimmerwald ait été une entreprise des Empires centraux ?

RÉPONSE : Ce qu'on appelle le mouvement de Zimmerwald est un mouvement international qui a englobé des individualités et des groupes de tous pays, — alliés, neutres, ennemis. Les hommes qu'il a entraînés se sont peut-être trompés ; je crois, personnellement, qu'ils faisaient fausse route. Mais la route qu'ils ont suivie leur avait été tracée par leur conscience : c'étaient des hommes de bonne foi !

M^e HENRY TORRÈS : Est-il à votre connaissance que le mouvement de Zimmerwald ait été réprimé par le gouvernement allemand ?

RÉPONSE : Il a été réprimé par tous les gouvernements en guerre.

M. Paul Langevin

Je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer personnellement Henri Guilbeaux, mais j'ai pu me faire une opinion à son sujet par l'intermédiaire d'amis qui l'ont bien connu et par la lecture de ses écrits. Je le considère comme un homme profondément honnête, sincère et désintéressé. En ce qui concerne son honnêteté, je puis témoigner du fait que l'accomplissement de son désir de revenir en France pour se présenter devant ce tribunal a été retardé de plusieurs années par suite du souci qu'il avait de se libérer auparavant d'obligations matérielles contractées en Allemagne à cause des conditions difficiles dans lesquelles il vivait. Etant resté moi-même en France pendant toute la durée de la guerre, soit à Paris, soit en province, en contact avec le front comme avec l'arrière, je n'ai jamais entendu parler de la campagne entreprise par Guilbeaux, ni vu, à l'époque, un seul numéro de sa revue. Il est bien certain qu'elle n'a eu aucune influence sur la marche des événements, sur l'état d'esprit des civils ou des combattants.

Ce que je sais de lui et de ses relations en Suisse me permet d'affirmer que son action en faveur de la paix n'a été entreprise à l'instigation d'aucun des belligérants, mais seulement par souci d'exprimer et de défendre une ardente conviction.

L'opinion publique ne comprendrait certainement pas que, quatorze ans après la fin de la guerre, un homme puisse être condamné pour avoir représenté avec sincérité, courage et désintéressement, avec la passion inséparable de l'action d'un précurseur, des idées orientées vers l'avenir et que partagent aujourd'hui un si grand nombre d'entre nous.

M. Georges Pioch

Notre collègue M. GEORGES PIOCH a publié dans la Volonté du 28 janvier dernier le résumé suivant de sa déposition :

Guilbeaux ? Un absolu ; donc, un indépendant ; ce qui l'aura, peut-être, gardé un peu trop souvent de la banalité d'être aimable.

Parlant de l'honnête homme, La Bruyère dit que « son caractère répond pour lui ». Le plus digne répondant pour Guilbeaux, c'est son caractère.

Le témoin qui parle ici pour lui est un de ces « hommes perdus », qui ont leur place dans le

monument bizarre et odieux élevé par l'acte d'accusation à l'honneur de Guilbeaux ; un des hommes — combien étaient-ils ? — réunis, dès novembre 1914, autour de l'exemple de Romain Rolland, qui, maintenant au-dessus des nations ruées à s'anéantir la conscience humaine, criait la parole de vérité : « Frères de France, frères d'Allemagne, nous ne nous haïssons pas. »

Monument d'inconscience, cet acte d'accusation penche, sans l'atteindre, contre Romain Rolland, ce frère admirable qui nous révélait à nous-mêmes.

Intelligences avec l'ennemi ? Lesquelles ? Celles des états-majors adverses qui s'entendaient tacitement, au-dessus des armées sacrifiées, afin de n'être pas bombardés dans leurs quartiers généraux ?

Non, les intelligences avec l'ennemi qui ont valu à Guilbeaux le triste honneur de sa condamnation à mort, c'étaient ses intelligences avec les peuples d'Allemagne et d'Autriche, comme avec le peuple français et les peuples du monde entier, avec leur travail, leur pensée, leur culture.

Son crime qui le fait enviable, c'est « intelligences avec l'humanité ».

Sa revue *Demain* trahissait, dites-vous ? Non : elle réparait, elle réhabilitait la presse, et particulièrement la presse française, qu'on avait vue en août 1914, conduite par cette haute conscience : M. Arthur Meyer, ce prépuce angulaire de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, aller solliciter du gouvernement des servitudes et des chaînes qu'il n'eût pas osé lui imposer. Cette soumission rendit nécessaire cette indépendance.

Les accusateurs bénévoles de Guilbeaux ? Parmi eux, des journalistes encore, qui ne trouvèrent pas indigne de leur génie de s'avilir aux basses besognes de la police... Entre plusieurs, Gauthier-Villars : « plus de créanciers que de convictions », un bon garçon, un pauvre homme ; et M. Louis Dumur, romancier des poubelles du deuxième bureau, domestique et couard, autorisé par sa naissance suisse de figurer lucrativement un grand patriote français...

M. Emile Kahn

J'ai eu à m'occuper de l'affaire Guilbeaux à deux titres : comme secrétaire général de la Ligue française des Droits de l'Homme, et comme journaliste. Je n'y ai apporté aucun préjugé favorable.

M. Guilbeaux ? Je ne le connaissais pas : je le vois pour la première fois aujourd'hui.

Sa revue *Demain* ? Il était, à peu près, impossible de la lire en France pendant la guerre. Pour me renseigner sur elle, j'ai interrogé tout récemment des pacifistes allemands, de passage à Paris : je les ai trouvés aussi ignorants que moi — la revue de M. Guilbeaux ayant été, à maintes reprises, interdite en Allemagne comme en France.

Nos opinions ? Elles se sont le plus souvent opposées. Nos idées ne se sont rencontrées qu'à une seule époque et sur un seul point : avant la guerre, en faveur du rapprochement franco-allemand, considéré par lui et par nous comme l'unique moyen d'éviter la catastrophe. Nous avons agi, à ce moment, sans nous connaître, parallèlement.

Nous avons échoué. Nous ne cessons pas de le regretter. Et qui donc ne regretterait qu'on n'ait pu éviter l'immense conflit, dont les conséquences pèsent aujourd'hui si lourdement sur nous ?

Mais la guerre est venue — et nos chemins se sont séparés.

Sur les origines de la guerre, sur la conduite de la guerre, sur les conditions de la paix, sur la Révolution russe et le bolchevisme, nos conceptions se sont heurtées. J'appartiens à cette fraction du parti socialiste qui, avec Albert Thomas, s'est associée à la Défense nationale. D'après conflits de tendances nous ont dressés en adversaires. Mais ce n'est pas, j'imagine, un procès de tendance qui se fait ici.

M. Guilbeaux est accusé de trahison : on ne trahit pas par des pensées, mais par des actes. Où sont les actes ? M. Guilbeaux est allé en Suisse pendant la guerre : c'était son droit. Réformé, dégagé de toute obligation militaire, il y était appelé par Romain Rolland, dont il est permis de ne point partager les opinions — je ne les partage pas — mais dont on ne peut méconnaître la noblesse de pensée, la générosité de cœur, la pureté d'intentions.

Romain Rolland appelait Guilbeaux à le seconder au service civil de la Croix-Rouge — œuvre admirable qui atténuait une des misères les plus atroces de la guerre : la séparation brutale, le mur de silence entre les familles demeurées dans les régions envahies de France ou de Belgique, et ceux de leurs membres qui se trouvaient parmi nous. On ne remarque pas sans mélancolie que si M. Guilbeaux, au lieu de répondre à l'appel de Romain Rolland et d'aller collaborer à cette œuvre profondément humaine, était resté en France, comme tant d'autres, à trafiquer des fournitures militaires, il ne serait pas devant vous...

Il est tombé en Suisse dans un milieu singulier. J'apporte ici un témoignage personnel. A l'époque même où il y arrivait, une affaire de famille m'a fait passer deux jours à Genève. J'ai fait, comme il se devait, viser mes papiers au Consulat de France. L'employé qui me reçut me demanda où je logeais. Sur ma réponse, il s'exclama : « Maison de boches, nid d'espionnage allemand. » Mon premier mouvement fut pour m'étonner que les autorités françaises négligent d'avertir les Français venant à Genève. Mon second mouvement me porta à me renseigner auprès de mes amis genevois, francophiles ardents : ils me fournirent la preuve que ces allégations étaient imaginaires. Je m'aperçus alors que les autorités françaises en Suisse, rongées de méfiance, croyaient sentir partout la main de l'Allemagne, soupçonnaient en tous des espions et des traîtres, et qu'elles inclinaient à recueillir avec complaisance tous les racontars et toutes les dénonciations.

Ce même état d'esprit, je l'ai retrouvé plus tard, dans les affaires dites « de trahison ». J'ai pu étudier sur pièces l'affaire Malvy, l'affaire Cailiaux : je n'y ai trouvé, à l'appui de l'accusation, que des rapports de police, bâtis sur les bévues grossières et les dénonciations extravagantes

d'agents subalternes et d'informateurs bénévoles. C'est là-dessus qu'on a poursuivi, là-dessus qu'on a condamné — condamnation que les circonstances de ces temps-là peuvent à la rigueur expliquer. Mais aujourd'hui ? Qui oserait reprendre, contre le président de la Commission sénatoriale des Finances et le président de la Commission des Finances à la Chambre, des accusations forgées dans le même temps, suivant le même système, par les mêmes méthodes, avec les mêmes éléments que l'accusation dont vous êtes saisis ?

Messieurs, permettez-moi d'apporter un dernier témoignage.

En vertu de mes fonctions, je vois beaucoup de gens et j'entends beaucoup de choses. Personne ne songerait à peser sur votre indépendance, vous jugerez suivant votre conscience, mais il faut que vous sachiez que votre jugement est attendu.

Ce procès est suivi attentivement au dehors. Non seulement en France ou parmi les amis de la France. Le peuple français est profondément pacifique, mais toute une propagande se répand à travers le monde, représentant la France comme armée pour la guerre, prête à la guerre, animée de l'esprit de guerre. Cette calomnie, ne la fortifiez pas.

Il y a quelques semaines, le plus haut tribunal d'Allemagne, la Cour Suprême de Leipzig, a condamné un ancien combattant pour désertion et trahison. L'accusé était passé dans les lignes françaises en 1915, et il avait révélé aux officiers français les préparatifs de la première attaque allemande par les gaz. Cette condamnation — pour un fait autrement grave et autrement certain que ceux dont vous êtes saisis — a provoqué dans la presse française des appréciations sévères. « Voilà bien, a-t-on dit, l'Allemagne obsédée par la guerre, qui n'oublie pas et ne pardonne pas ! »

Je ne souhaite pas pour mon pays des commentaires du même ton sur le jugement que vous rendez.

* * *

M^e Henry TORRÈS pose au témoin deux questions :

1^{re} QUESTION : « L'affaire à laquelle il a fait allusion est-elle bien l'affaire Jaeger et les commentaires dont il a parlé sont-ils bien ceux qui ont paru dans le *Matin* et dont M^e Torrès donne lecture au tribunal ? »

Réponse affirmative.

2^e QUESTION : M^e Henry TORRÈS extrait du dossier une pièce anonyme, datée de novembre 1917, qui met en cause la Ligue des Droits de l'Homme et le témoin lui-même (Voir Cahiers du 20 janvier 1933, page 40), auquel il demande de s'en expliquer.

M. KAHN répète devant le tribunal les explications parues dans les Cahiers (même numéro, page 41).

Il rappelle notamment que la Ligue des Droits de l'Homme n'a pas été seule à s'intéresser à la Société des Nations en l'année 1917, que le Président Wilson, alors en guerre contre l'Allemagne

aux côtés des Alliés, préconisait la Société des Nations, que la Chambre unanime et M. Ribot, président du Conseil, s'étaient publiquement prononcés, le 5 juin 1917, pour la Société des Nations. « Si, ajoute-t-il, une déclaration en faveur de la Société des Nations devait être interprétée comme une manœuvre pacifiste souhaitée par l'Allemagne, utile à l'Allemagne en guerre, ce n'est pas seulement la Ligue des Droits de l'Homme, c'est le Président Wilson et la Chambre tout entière qu'on aurait dû soupçonner de trahison. Quelle insanité ! Mais si tout le dossier est ainsi fait, que reste-t-il contre Guilbeaux ? »

A L'AUDIENCE

Après la lecture de l'acte d'accusation, M^e Torrès dépose des conclusions tendant à la nullité de la procédure depuis la fin de l'instruction de 1919 et par suite à la prescription.

Il rappelle qu'inculpé d'intelligences avec l'ennemi, en vertu de l'article 77 du Code pénal — seul texte applicable à un civil — Guilbeaux a été renvoyé devant le Conseil de guerre et condamné en vertu des articles 205 et 209 du Code de justice militaire.

Développant ses conclusions, il s'attaque aux magistrats devenus, pendant la guerre, officiers de justice militaire, qui ont procédé aux inculpations dans les procès politiques, dirigé les instructions et prononcé les réquisitoires : « Magistrats de carrière, promus au rang de commissaires du gouvernement par le hasard d'une affectation à l'arrière, ils avaient moins que d'autres le droit de ne pas respecter scrupuleusement des textes du Code pénal ! » Il ajoute que le rôle qu'ont rempli pendant la guerre les Gazier, Bouchardon, Mornet, etc., n'a pas nui à leur carrière. Le Président Girard rappelle M^e Torrès à la modération.

M^e TORRÈS : M. le Président, j'emploie le maximum d'euphémismes que m'offre la précarité de mon vocabulaire.

* * *

A la seconde audience, l'audition des deux commissaires de police, MM. Faralicq et Fauvel, provoque des incidents.

M. Faralicq rappelle qu'il avait été chargé de procéder à une enquête sur le compte de Guilbeaux et de rédiger un rapport.

M^e TORRÈS : Vous avez été également chargé de deux autres enquêtes, l'une concernant M. Caillaux, aujourd'hui Président de la Commission des Finances du Sénat, l'autre M. Malvy, aujourd'hui Président de la Commission des Finances de la Chambre. Justice a été faite de vos accusations concernant MM. Caillaux et Malvy. D'ici deux jours, il sera fait justice également de la troisième.

Le Commissaire Fauvel déclare textuellement : « J'ai été chargé d'établir un rapport qui permit l'inculpation de Guilbeaux. »

M^e TORRÈS proteste :

« Ainsi, pendant la guerre, il suffisait, qu'assis dans son fauteuil, un scribe en manches de lustrine, armé de son pot de colle et de ses ciseaux, ajustât

et recollât des rapports anonymes, recueillit sans les contrôler des déclarations suspectes pour qu'un homme fût accusé. Et comme il faut toujours un signataire pour authentifier des pièces, vous signiez de votre nom, M. Fauvel, des rapports dont vous n'aviez pas vérifié les termes et les affirmations. Ces rapports, nous en retrouvons les termes dans l'acte d'accusation du lieutenant Gazier et c'est avec de tels actes d'accusation que l'on condamna un homme à mort. »

* * *

Le quatrième jour, à l'ouverture de l'audience, le Commissaire du Gouvernement déclare que les témoignages entendus la veille l'ont profondément troublé et qu'il réclame le huis clos pour une nouvelle audition de M. Reboul.

« J'étais profondément convaincu, dit-il, de la culpabilité de Guilbeaux et je croyais découvrir dans le dossier la preuve de sa trahison. Or, Messieurs, ma conviction a été fortement ébranlée par la déposition des témoins cités par l'éminent défenseur de l'accusé, Ces témoins, je les divise en trois catégories.

« Dans la première, je range tous ceux qui sont venus témoigner de la moralité de Guilbeaux. Je n'ai pas été insensible aux paroles prononcées par des hommes éminents qui affirmaient leur foi dans le désintéressement de Guilbeaux. Mais ils ne nous ont apporté aucune preuve qui infirmât la thèse de l'accusation, à savoir que Guilbeaux a touché de l'argent de Schlesinger, fait indiscutablement établi par une lettre qui porte la signature de Guilbeaux. »

M^e TORRÈS proteste :

« Je vous demande pardon, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, je proteste une fois encore. De l'argent, Guilbeaux en a reçu, non pas de Schlesinger : du Russe Rosenberg, ce grand mécène pacifiste, pas le Rosenberg de Clemenceau et Margulies. Il ne faut pas confondre une fois encore l'Allemagne avec la Russie. »

Le Commissaire du Gouvernement :

« Dans la deuxième catégorie, je range tous ceux qui sont venus nous dire quel anachronisme représentait ce procès. Ils nous ont affirmé, tel M. Guernut, que votre jugement serait jugé. Je proteste contre ce prétendu anachronisme : seul Guilbeaux en porte la responsabilité, puisqu'il a attendu quinze ans pour se présenter devant ses juges.

Dans la troisième catégorie de témoins, je place M. Reboul. L'importance de sa déposition m'avait échappé hier, j'ai entendu tant de témoins qu'à la longue mon attention a fini par se lasser. Je demande l'audition à huis clos de M. Reboul, car si Schlesinger n'était pas un agent de l'Allemagne, les preuves de la culpabilité seraient insuffisantes : j'abandonnerais l'accusation. »

M^e TORRÈS ne s'oppose pas au huis-clos, regrettant simplement que, quinze ans après l'armistice, il soit impossible de traiter encore certains sujets en audience publique.

M. Jacques Reboul est alors entendu à huis clos.

Après cette audition, l'audience publique étant reprise, le Commissaire du Gouvernement se lève et abandonne l'accusation :

J'ai pris le dossier de cette affaire tel qu'il avait été préparé en 1918. Je laisse de côté tout ce qui pourrait s'y trouver de douteux, des rapports de police qui ne pouvaient constituer que des présomptions, mais il y avait, chose qui parut plus grave, des lettres de Guilbeaux à Schlesinger, des lettres dans lesquelles des fonds étaient demandés, et Schlesinger, par les renseignements recueillis, était, à n'en pas douter, un agent de la propagande allemande.

Vous avez à cet égard entendu des témoins dont, hier et aujourd'hui encore, les dépositions m'ont fortement impressionné. Guilbeaux ? Je lui dis, face à face, le regardant dans les yeux, que lorsqu'on a écrit contre son pays des pages qu'il vaut mieux ne pas relire, on est moralement coupable. L'est-il légalement ? Schlesinger était-il un agent de la propagande allemande ? Des témoins à qui nous devons faire confiance, MM. Marc Henry et Jacques Reboul, nous ont affirmé le contraire. Alors que reste-t-il ? J'ai passé ma nuit à réfléchir. A cette heure, et dans le doute qui m'obsède, je n'ai plus qu'à vous dire : je m'en rapporte à votre décision !

M TORRÈS prononce alors quelques mots :

Je subis aujourd'hui un supplice bien douloureux pour l'avocat : celui de la plaidoirie refoulée ! Mais j'éprouve aussi une des plus grandes émotions de ma carrière en me trouvant en face de vous, mon colonel, en vous entendant prononcer de telles paroles. Vous avez dû obéir à vos inquiétudes, à vos doutes, à vos scrupules. C'est avec noblesse que, grâce à vous, cette accusation est retirée...

Je ne veux, pour ma part, tirer aucune conclusion morale ou politique de ce procès. Ce que je désire, c'est vous rendre à vous l'hommage que vous méritez... Et ce sera le côté réconfortant de cet inutile et douloureux procès que de pouvoir proclamer, grâce à votre haute conscience, que la France conserve cet esprit d'équité qui fut toujours le sien et qu'elle reste plus que jamais au service de cet idéal de Paix et de Justice qu'elle a toujours défendu dans le monde.

Lire dans le prochain numéro : « L'Affaire Guilbeaux et les cannibales : revue de presse ».

ALBERT AÉLION

CONSEIL JURIDIQUE

MEMBRE DE L'INSTITUT JURIDIQUE DE FRANCE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU DÉVOUEMENT NATIONAL

POURSUITES ET DÉFENSES DEVANT TOUS TRIBUNAUX

TOUS PROCÈS ET RECOURVEMENTS A FORFAIT

Téléph. PROV. 41-75 **3, Rue Cadet - PARIS (9^e)**

Le gérant : Henri BEAUVOIS.



Imprimerie Centrale de la Bourse
147, rue Réaumur, Paris

862